

LE FIL D'AMNESTY



BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2013

N° 22

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL

Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

Éditrice responsable : Marie Noël

Bureau de dépôt : Bruxelles X

N° agrégation : P901135

BELGIQUE-BELGIË

P.P. - P.B.

1/23456



**CETTE
MAISON
EST LA POUR
LES DROITS
HUMAINS**

DANS CE

FIL D'AMNESTY



LES ROMS : UNE ACTUALITÉ DE CINQ SIÈCLES

Cet été, un fait divers à Bruxelles nous a rappelé que c'est contre le racisme ordinaire et quotidien qu'il faut lutter. **PAGE 6**



« MÊME LES RATS CHEZ MOI SONT INQUIETS »

Les habitants des bidonvilles du Kenya sont chassés de chez eux sans préavis. Découvrez ce qui se passe et signez notre pétition pour y mettre un terme. **PAGE 10**



LE JOUR OÙ LES BULLDOZERS SONT ARRIVÉS

Les expulsions forcées et les démolitions détruisent des milliers de vies au Nigeria. Au début de l'année, ce fléau s'est abattu sur les habitants de Badia-Est, dans l'État de Lagos. **PAGE 14**



UN SACRÉ ROUBLARD

Après le coup d'État de 1973 au Chili, l'ambassadeur Frode Nilsen a dîné avec les plus hauts responsables de la dictature militaire. Dans leur dos, il a fait passer des opposants clandestinement en Norvège. Quarante ans après, il a rencontré l'un d'entre eux. **PAGE 16**



PRIVÉS D'OXYGÈNE

Coup de projecteur sur six nouvelles lois adoptées par le président Vladimir Poutine qui asphyxient la population en réprimant aussi bien les batailles de boules de neige que les droits des homosexuels. **PAGE 20**



SRI LANKA : DITES LA VÉRITÉ

Des militants d'Amnesty en Nouvelle-Zélande expliquent pourquoi ils font pression sur leur gouvernement pour qu'il demande au Sri Lanka de répondre des violations commises dans le pays. **PAGE 24**



« IMAGINEZ : VOUS ÊTES DANS UNE CELLULE ET VOUS ATTENDEZ D'ÊTRE PENDU »

Selwyn Strachan a passé 1 715 jours dans le couloir de la mort à la Grenade. Découvrez comment il est devenu un fervent défenseur de l'abolition de la peine de mort. **PAGE 26**



LES UNIVERSITÉS IRANIENNES BÂILLONNÉES

Le gouvernement purge ses universités de toute pensée indépendante. Découvrez ce qui se passe et envoyez un appel en faveur de Zia, un étudiant condamné à dix ans de prison à l'issue d'un procès inique. **PAGE 30**

APPELS MONDIAUX

Écrire une lettre, changer une vie – toutes les informations nécessaires pour agir en faveur de personnes dont les droits humains sont menacés. **PAGE 28**

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO NOTRE ACTUALITÉ (PAGE 4) et des nouvelles d'Égypte EN PREMIÈRE LIGNE (PAGE 5), de BONNES NOUVELLES (PAGE 31); invitation à participer à la Campagne bougies 2013 (PAGE 18); présentation de l'édition 2013 de l'opération « Pas d'accord, j'assume » (PAGE 19); l'agenda de la section belge francophone (PAGE 23)

Coordination : Émilie Lembrée
(elembrée@amnesty.be)

Amnesty International
Belgique francophone
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538.81.77
Fax : 02/537.37.29

www.amnesty.be -
amnesty@amnesty.be

Compte :
IBAN BE85 0012 0000 7006
BIC GEBABEBB

Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé. Tous droits de reproduction réservés.

Photo de couverture :
© Nikola Ivanovski

BIENVENUE DANS LE FIL DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

Des militants d'Amnesty envoient un SOS à l'Europe depuis l'île grecque de Lesbos, en juillet 2013. Selon des témoignages, les garde-côtes et la police des frontières grecs repoussent régulièrement les réfugiés et les migrants qui tentent d'entrer en Europe par la mer Égée et le fleuve Evros. Photo : © Amnesty International (Photo : Giorgos Moutafis)

Signez notre pétition pour mettre fin à ces refoulements sommaires qui mettent des vies en danger, sur petitlien.fr/stop

Le militantisme est contagieux. Lorsqu'une personne a le courage de prendre position, elle en incite d'autres à suivre son exemple.

Le coup d'État du 11 septembre 1973 au Chili et les actes de torture, les disparitions, les homicides et la vague de répression qui ont suivi ont poussé des gens à se mobiliser en faveur des droits humains dans le monde entier.

Parmi eux se trouvait un diplomate norvégien qui s'est servi discrètement de ses pouvoirs officiels pour faire sortir clandestinement du pays et mettre en sécurité des Chiliens, au nez et à la barbe du régime militaire.

Quarante ans plus tard, nous lui avons organisé des retrouvailles avec un homme qui a pu grâce à lui échapper aux geôles de Pinochet. Une fois en sécurité, cet ancien prisonnier a rendu ce même service à d'autres. Il a en effet rejoint les rangs d'Amnesty et milite depuis en faveur des droits humains. Lisez leur histoire édifiante en page 16.

Ce numéro du **FIL D'AMNESTY** s'intéresse également aux expulsions forcées en Afrique (p. 10 à 15). Vous pouvez aider à mettre fin à cette crise silencieuse. Signez notre pétition, pour commencer. Puis envoyez une lettre en faveur d'une personne en danger (p. 28 et 29). Cela peut changer une vie et inciter d'autres personnes à se mobiliser, elles aussi.



ÉDITO

PEUT-ON ENCORE SAUVER L'EUROPE?

L'Europe est-elle une forteresse en train de couler ? C'est en tout cas la question que l'on peut se poser. Elle passe son temps à envoyer ses petits soldats de Frontex colmater les brèches à gauche et à droite pour éviter que nous soyons « envahis » par les demandeurs d'asile et les migrants (dont certains finissent quand même par entrer, heureusement).

Elle passe des accords avec des régimes parfois peu recommandables aux frontières de l'empire afin que la tâche du tri entre les

« bons » et les « mauvais » leur revienne.

Elle oublie cependant certains de « nos » pays aux frontières du château, comme la Grèce, qui n'ont ni les moyens ni l'envie (mais ça, ça fait longtemps) de traiter sérieusement les demandeurs d'asile qui affluent là en nombre. Il faut dire que l'Irak, la Libye, la Syrie... ne sont guère lointains. Et la tension monte en Grèce, alimentée par des partis populistes qui sautent sur l'occasion de raviver la flamme de vieux démons (vous vous rappelez les films de Costa Gavras ?).

Ce qui est sans doute encore plus éprouvant pour la stabilité éthique de ses citoyens (du

moins 99 % d'entre eux, ceux qui ont une conscience), c'est de voir qu'en même temps l'Union européenne reste au balcon dès qu'il s'agit de se prononcer sur des conflits qui pourtant génèrent des flux constants de familles qui veulent sauver leur peau, comme en Syrie.

« Seule une solution politique permettra d'éviter un bain de sang dans ce pays », avons-nous entendu ces derniers jours. Pourquoi ? Ce qui s'est passé jusqu'à présent (bombardements aériens, armes à sous-munitions, missiles SCUD contre des populations civiles), c'était pour rire ?

Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique francophone

Notre Actualité

Nouvelles de l'action et des campagnes d'Amnesty International

Amnesty Norvège – gardez le rythme

L'auteur-compositeur-interprète Jarle Bernhoft a soutenu la campagne d'Amnesty contre la peine de mort en enregistrant un « rythme de base » inspiré des pulsations du cœur humain. Pour l'aider à « garder le rythme » jusqu'à la disparition de la peine de mort, envoyez votre propre musique, danse ou vidéo via Vine ou Instagram.

Rendez-vous sur www.keepthebeatlive.no et faites passer le mot sur Twitter en utilisant [#keepthebeatlive](https://twitter.com/keepthebeatlive)

Un nouveau site Web pour les militants chinois

Notre tout nouveau site Web en chinois foisonne d'enquêtes, d'articles et de blogs sur nos actions militantes et nos campagnes mondiales. Il est actuellement bloqué par les censeurs de l'État chinois, mais il constituera une source importante d'informations sur les droits humains pour les sinophones du monde entier.

Rendez-vous sur zh.amnesty.org

Expulsions forcées – cinq mesures simples

Amnesty et l'ONG de défense des droits humains Witness ont réalisé ensemble une brève vidéo satirique rappelant aux États ce qu'ils ne doivent pas faire lorsqu'ils expulsent des gens.

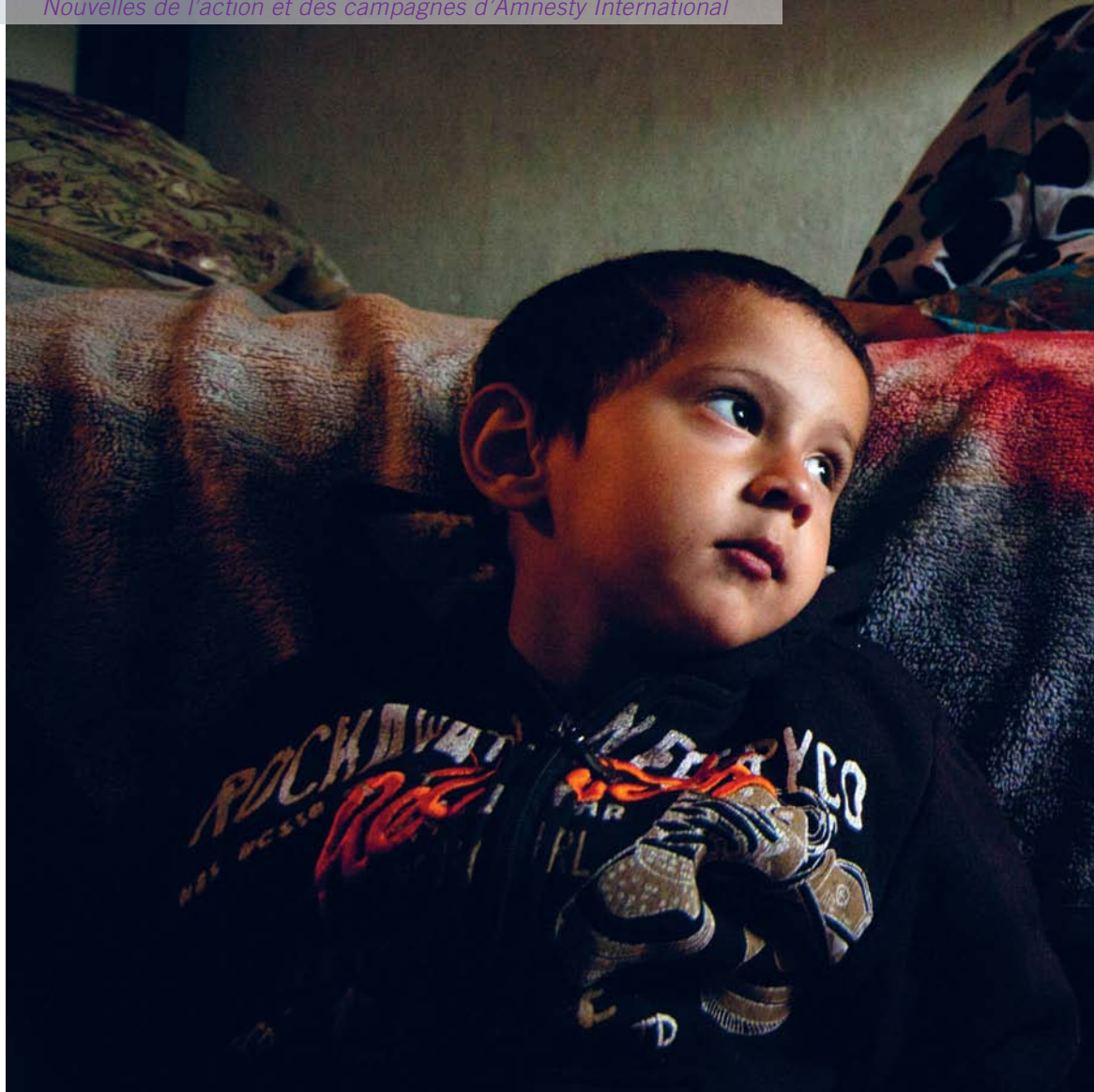
Visionnez-la sur bit.ly/end-FEs.

Découvrez également notre article et notre photoreportage sur les expulsions forcées au Kenya (page 10) et au Nigeria (page 14)

« Merci pour votre soutien! Merci à Amnesty International, de plus en plus de gens prennent conscience des problèmes dont souffre notre pays. »

Liubov Kovaliova, Bélarus, juin 2013.

L'histoire de son fils, Vlad, exécuté en avril 2011 à l'issue d'un procès inique, est parue dans le FIL D'AMNESTY de mars-avril.



Merci d'avoir fait bouger les choses!

Un grand MERCI aux quelques 100 000 militants qui ont signé notre pétition « Ici et maintenant, droits humains pour les Roms! ». Nous avons eu l'honneur de la remettre en juin à Viviane Reding, commissaire européenne à la Justice, aux Droits fondamentaux et à la Citoyenneté, à Bruxelles. La pétition demandait à l'Union européenne de mettre un terme aux discriminations généralisées à l'encontre des Roms en Europe.

Lisez notre blog et visionnez notre vidéo sur bit.ly/Roma-thank-you

Sierra Leone – pétition en faveur d'un programme de soins gratuits

En avril, nous avons remis au président sierra-léonais une pétition signée par plus de 11 000 personnes dans 135 pays, qui exhorte son gouvernement à donner un cadre juridique au programme de soins gratuits FHCI (Free Health Care Initiative). L'objectif est de combattre la corruption et les erreurs de gestion grâce à une responsabilisation accrue et de faire en sorte que les femmes et les filles obtiennent réparation quand leurs droits sont bafoués.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur petitlien.fr/sante-sierraleone

En première ligne

La longue route de l'Égypte vers l'égalité

Pendant que les autorités restaient les bras croisés, des militants portaient secours aux femmes victimes d'agressions sexuelles sur la fameuse place Tahrir, au Caire.

Par Diana Eltahawy, chercheuse sur l'Égypte à Amnesty International

En juin et juillet, quand des millions de manifestants sont descendus dans les rues en Égypte, un grand nombre de femmes et de filles ont été agressées sexuellement par des foules sur la place Tahrir au Caire et dans ses environs.

Pendant que les autorités restaient les bras croisés, des militants et des bénévoles de l'Opération contre les agressions et le harcèlement sexuels (OpAntiSH), ainsi que les Gardes du corps de la place Tahrir, un autre groupe égyptien de lutte contre le harcèlement sexuel, ont porté secours aux femmes agressées. Leurs lignes téléphoniques sonnaient jusqu'au petit matin.

Ils y étaient préparés, car le phénomène n'est pas nouveau. Les témoignages font apparaître un scénario terrifiant, maintenant bien connu. Des dizaines, voire des centaines d'hommes, armés de bâtons et de lames, entre autres, encerclent leurs victimes, leur arrachent leurs vêtements et leur voile, dégrafent leurs pantalons et leur tripotent les seins et les fesses.

Le 30 juin, 46 cas d'agressions sexuelles avec violence ont été recensés par les militants de l'OpAntiSH. Le lendemain, 17 autres cas ont été signalés ; parmi les victimes figuraient des femmes âgées et des fillettes dont les plus jeunes n'avaient que 7 ans. Nous avons su par la suite que 170 agressions avaient été signalées entre le 30 juin et le 3 juillet.

Ceux qui intervenaient pour faire cesser ces violences prenaient des risques importants. Beaucoup de bénévoles ont été frappés et agressés. Selon les informations reçues, l'un d'eux a souffert d'une commotion cérébrale provoquée par un coup violent à la tête, et d'autres ont dû recevoir des points de suture.

En début d'année, le Premier ministre s'est empressé de condamner ces agressions, promettant une nouvelle loi. Mi-juin, le Conseil national des femmes a envoyé au Président et au Premier ministre une proposition de loi sur la violence contre les femmes. Mais rien ne semble avoir changé.

Les actes sont plus éloquents que tous les discours. En mars, sept victimes d'agressions sexuelles commises lors des manifestations de la place Tahrir en novembre 2012 et janvier 2013 ont porté plainte auprès du parquet égyptien. Des enquêtes ont été ouvertes, mais elles n'avancent pas et, à ce jour, personne n'a eu à répondre de ces agissements.

Un avocat qui travaille sur ce dossier a indiqué à Amnesty International qu'un magistrat du parquet avait qualifié cette affaire de « non prioritaire » par rapport aux autres « crimes plus graves » dont il était en charge.

Cette attitude méprisante ne fait que renforcer la mentalité de discrimination profondément ancrée dans la société, qui rend les femmes responsables de ces agressions et met leur vie en danger. Quels que soient les événements à venir en Égypte, la route vers l'égalité est encore longue.

Lisez le blog **LIVEWIRE** de Diana à l'adresse bit.ly/Egypt-assaults

Les enfants d'Ismoil Bachajonov, mort des suites de tortures infligées en détention à Douchanbé, au Tadjikistan, en 2011. Sa famille mène campagne pour obtenir justice. Son épouse, Savriniso Gulova, élève seule leurs enfants. Elle nous a dit trouver du réconfort dans les paroles de son fils aîné : « Ne t'inquiète pas, maman, quand je serai grand je prendrai soin de toi, de mon petit frère et de ma petite sœur. »

Photo : © Amnesty International/BHR

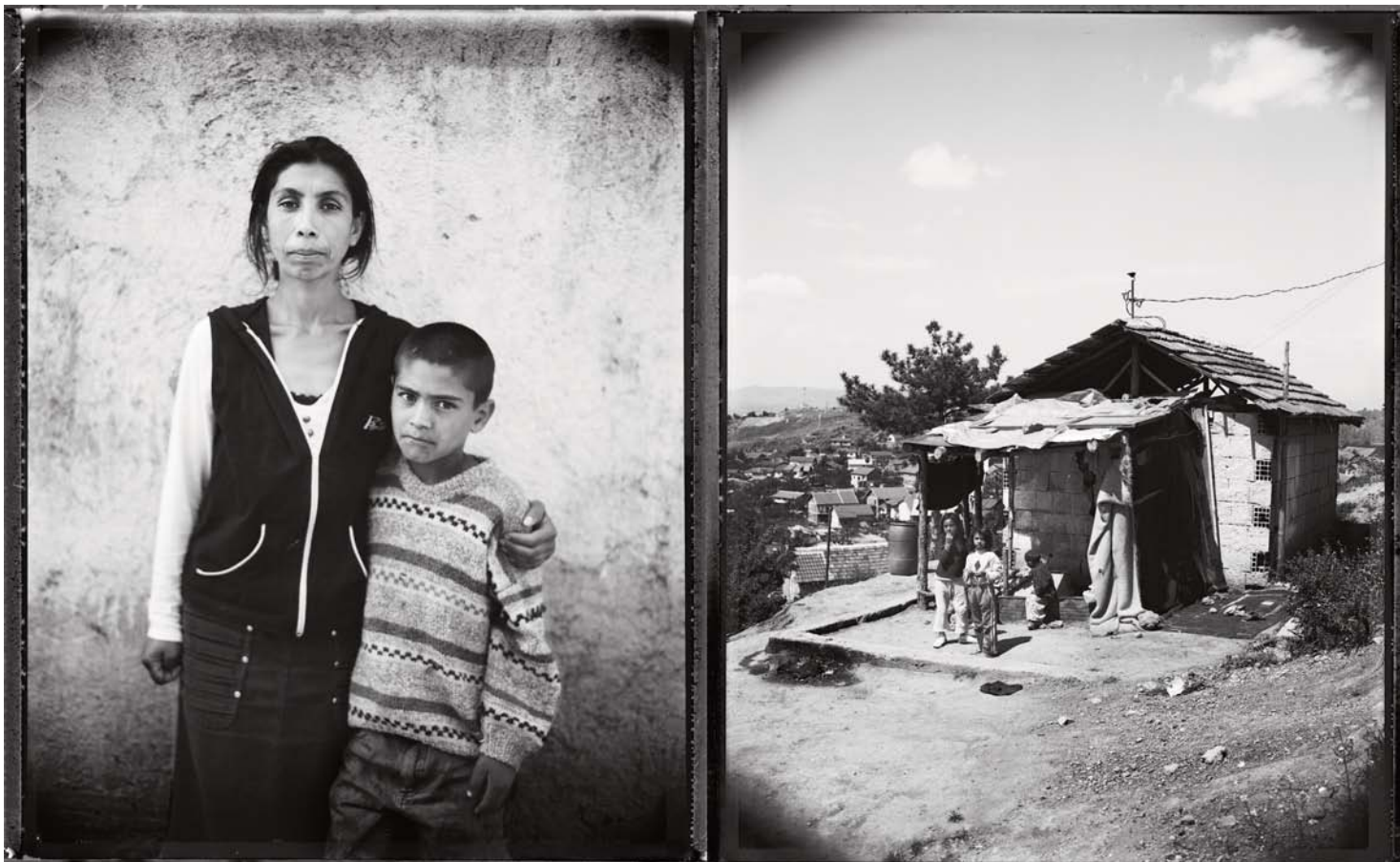
Pour en savoir plus, rendez-vous sur petitlien.fr/return-to-torture

Journée mondiale de l'habitat le 7 octobre 2013

D'ici à 2030, 3 milliards de personnes, soit 40 % de la population mondiale, auront besoin d'un logement.

Cela veut dire qu'il faudrait construire d'ici à 96 150 logements chaque jour soit 4 000 par heure.

Source : ONU-Habitat



LES ROMS : UNE ACTUALITÉ DE CINQ SIÈCLES

Cet été, à Bruxelles, un groupe de *Roms* (ou *Tsiganes*) campait à la Porte d'Anderlecht. Au mois de juillet, l'installation de la foire du Midi faisant loi, ils ont été évacués vers un parc de la ville. Ils ont ensuite été abrités à titre provisoire par Fedasil. Un

autre groupe de 60 à 70 *Roms* slovaques réside aujourd'hui de manière précaire sur le campus de l'ULB, mais est aussi menacé d'expulsion à plus ou moins brève échéance.

Par Baudouin Janssens, coordinateur Roms pour Amnesty International Belgique francophone. Photos : Jean-François Joly/Amnesty International

Depuis presque 4 ans, des familles migrantes, dites roms, sont en errance à Bruxelles et dans toute la Belgique. De squat en hébergement d'urgence, puis à la rue et à nouveau en squat, ballottées d'une commune à une autre, elles errent sans solution, soumises aux mouvements d'humeurs des polices locales, au bon vouloir des propriétaires et aux moyens et à la volonté politique des bourgmestres ponctuellement concernés par leur présence. Ces ressortissants d'États membres de l'Union européenne se réfugient chez nous pour fuir les discriminations et la misère dont ils sont

victimes dans leur pays d'origine. Arrivés chez nous, ils se retrouvent pris dans un piège kafkaïen. Ressortissants d'États membres de l'Union, ils ne peuvent accéder au statut de réfugiés et n'ont droit à aucune aide. Pour rendre compte des préjugés et même de la haine qu'ils doivent affronter dans leur « patrie », on citera le président d'un parti politique bulgare : « *Les Roms symbolisent le crime, le vol et le parasitisme social... Il faut les envoyer en prison ou en faire du savon* » (V. Sirlov, président d'Ataka, 2005). Ces mots sont ceux d'un homme d'extrême droite. Ceux d'un membre fondateur du parti présidentiel de Hongrie, qui se veut de centre-droite, sont à peine plus nuancés : « *Un grand nombre de Roms ne sont pas adaptés à la coexistence, à la vie entre êtres humains* » (Zsolt Bayer, journaliste, membre fondateur du Fidesz, interview au « Magyar Hirlap », le 6 janvier 2013).

DES PRÉJUGÉS MULTISÉCULAIRES

Ces préjugés ne datent pas d'hier. À la fin du Moyen-Âge, un observateur relate ainsi la première arrivée de Tsiganes à Paris : « *C'était les plus pauvres créatures qu'on ne vit jamais venir en France d'âge d'homme. Il y avait en cette compagnie des sorcières qui regardaient les mains des gens et disaient ce qu'il leur était arrivé ou arriverait... Elles vidaient les bourses de gens, à ce qu'on disait. À vrai dire, j'y fus trois ou quatre fois pour leur parler, mais je ne m'aperçus jamais d'avoir perdu un denier, ni ne les vis regarder dans les mains; mais on le disait partout...* » (Journal d'un Bourgeois de Paris, 1427, cité par J. Bloch *Les Tsiganes*, Paris : PUF, 1953). Voilà comment on forge une réputation. Dès le début du XV^e siècle, ces « pauvres créatures » migrent d'est en ouest et les chroniques permettent de suivre leur progression. Ils sont à Bucarest en 1385, à Vienne en 1402, à Anvers en 1420, à Paris en 1421, à Séville en 1462, à Uppsala en 1512, à Londres en 1513.

LE NOM QU'ON SE DONNE ET CEUX QU'ON VOUS DONNE

Ils disaient venir de Petite Égypte. On les a donc appelés *Egiptianos* ou *Gitanos* en Espagnol, *Gypsies* en Anglais. En Grèce, on leur a donné le nom d'une secte d'Asie Mineure, *Athiganoi*, d'où *Tsiganes* en français, *Zigeuner* en allemand, *Zingari* en italien. Certains avaient des lettres de recommandation du roi de Bohême. On les dira donc *Bohémiens*. Récemment, le terme *Gens du voyage* est apparu dans la presse. Or ce terme ne désigne pas un peuple, mais un statut administratif propre à la France, qui s'applique exclusivement à des citoyens français exerçant des activités ambulantes et titulaires d'un « livret de circulation ». Parler, comme on le fait, de *gens du voyage roumains*

ou *slovaques* n'a aucun sens. Eux-mêmes se disent *Roms* ou *Roma*, ce qui, dans leur langue, signifie « homme ». Il faudra attendre le XVIII^e siècle pour qu'on s'aperçoive qu'une part importante de leur vocabulaire vient du sanskrit, la langue parlée en Inde à l'époque classique. La langue *romani* s'est ensuite dialectalisée selon les lieux d'implantation et enrichie d'emprunts aux langues côtoyées : persan, turc, grec, allemand, slave, langues latines etc. Le terme *Rom* a été adopté en 2000 par l'*Union romani internationale* pour désigner l'ensemble de ces minorités dont les langues initiales sont originaires du nord de l'Inde.

UN ACCUEIL VARIABLE SELON LES CIRCONSTANCES

Du XV^e au XVII^e siècle, l'Europe est à feu et à sang. Guerre de Cent Ans, de Trente Ans, guerres de religions, guerres d'Italie et on en passe. Les Roms sont d'excellents cavaliers. Les grands seigneurs les recrutent dans leurs armées et les estiment jusqu'au point d'adopter leurs enfants. Mais au fur et à mesure que se construisent les États, les mesures répressives vont apparaître. Tout État veut pouvoir contrôler ceux qui vivent sur son territoire et les populations ambulantes lui sont insupportables. En Espagne, dès 1499, une ordonnance royale oblige les *Gitans* à se sédentariser ou à quitter le pays. On les assigne à résidence dans des zones qu'il leur est interdit de quitter. En 1749, 10 000 d'entre eux sont raflés et enfermés pendant 14 ans. À la surprise du gouvernement, leur arrestation entraîne les protestations des autorités locales. Les *Gitans* étaient bien vus de la population et, surtout, ils avaient pris la succession des Arabes dans nombre de petits métiers. L'économie régionale étant menacée, on les libéra. Cet exemple historique montre que l'intégration est bel et bien possible. Dans les provinces roumaines de Moldavie et de Valachie, ils furent réduits en esclavage. En Russie, au servage. En France, on les envoya aux galères et ailleurs on les déporta dans les colonies. Marie-Thérèse d'Autriche les força à se sédentariser dans des villages qu'il leur était interdit de quitter, où il leur était interdit de porter leurs vêtements traditionnels, où le fait de parler leur langue était puni de 25 coups de bâton et où les enfants étaient séparés de leurs parents pour le bien de leur éducation.

VERS LE GÉNOCIDE

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'esclavage fut aboli en Roumanie (1855) et le servage en Russie (1861), ce qui entraîna une émigration massive des *Roms*. Cette nouvelle vague reçut à nouveau un accueil ambivalent. On s'enticha de « *bohémianisme* ». Qu'on pense à un opéra comme « *Carmen* », au « *Baron tsigane* »

de Strauss, aux rhapsodies de Liszt, etc. La jeunesse dorée moscovite courait les auberges où se produisaient les musiciens tziganes et les mariages mixtes n'étaient pas rares même dans l'aristocratie. L'oncle du grand Tolstoï avait épousé une chanteuse tzigane. Mais la bienveillance avait aussi ses limites. Gustave Flaubert visitant un campement *tsigane* près de chez lui, souleva la colère de la foule des curieux lorsqu'il leur remit quelques piécettes. En France, la circulation de ces itinérants pauvres était strictement surveillée. Une loi de 1912 imposa à chacun le port d'un carnet anthropométrique, avec photo et empreintes digitales, qui devait être visé dans chaque commune. En Allemagne, dès 1899, la police avait constitué le *Zigeuner-Buch* rassemblant les signalements des Tsiganes allemands. Les nazis et les lois de Nuremberg les firent basculer, qu'ils soient nomades ou sédentaires, dans la catégorie des « criminels irrécupérables ». Si les scientifiques nazis reconnaissaient bien l'origine indo-européenne de leur langue, ils les cataloguaient comme *Mischlingen*, c'est-à-dire métis et, comble du paradoxe, on leur reprochait leur trop grande assimilation, susceptible de mettre en danger la pureté de la race aryenne par la voie de mariages mixtes.

Je ne me livrerai pas ici à des statistiques détaillées. La littérature disponible est suffisamment abondante et on ne détaille pas l'horreur. Disons simplement qu'on estime le nombre de *Roms* exterminés à cette époque, entre 400 000 et 500 000. Les alliés du Reich se montrèrent souvent plus zélés que leur maître. Par contre, la Bulgarie, bien qu'alliée à l'Allemagne, parvint à protéger ses nationaux juifs et tziganes grâce à une prise de conscience populaire et au courage de certaines autorités. C'est un fait trop méconnu pour qu'il ne soit pas souligné. Le génocide n'était donc pas inéluctable. Celui des *Roms* mit cependant longtemps à être reconnu. Il a fallu attendre 1997 pour qu'un monument soit inauguré à Auschwitz à la mémoire des *Tsiganes* qui y furent gazés.

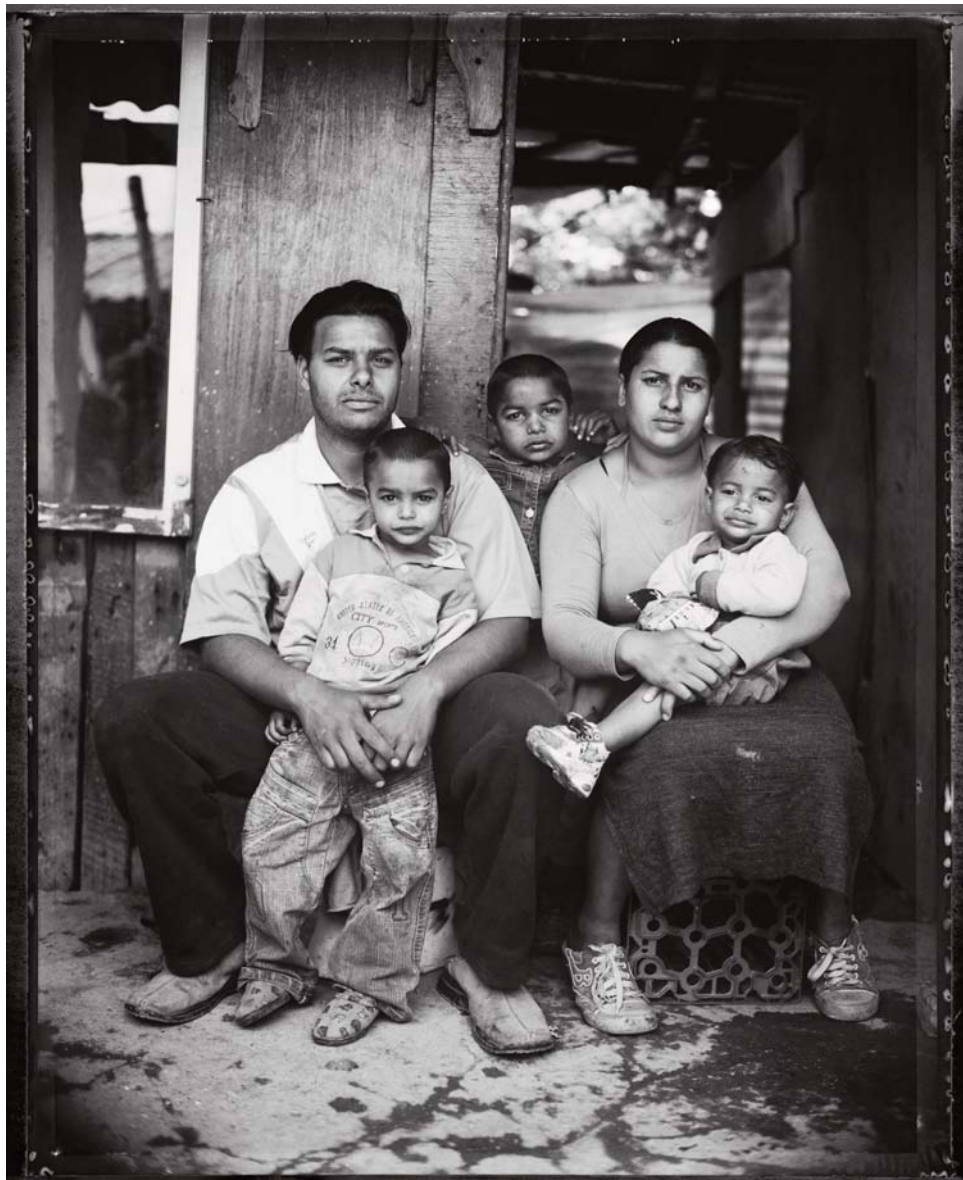
En France, les *Roms* ne furent pas déportés vers les camps de la mort, mais près de 6 000 d'entre eux furent internés dans une trentaine de camps pour nomades, où ils furent abandonnés, dépourvus de tout et dans l'indifférence la plus totale. On ne les y a pas exterminés, mais beaucoup y sont morts de misère. Ce n'est qu'en 1946, un an après la fin de la guerre, que le dernier camp fut vidé de ses occupants et fermé.

LES RÉGIMES COMMUNISTES ET LA TRANSITION VERS LE LIBÉRALISME

À l'est du « rideau de fer », les régimes communistes auront pour objectif principal de sédentariser les *Roms*. Selon S. Delépine (2012), l'idée

générale était que l'infériorité supposée des *Roms* allait disparaître avec leur intégration dans le système collectiviste. Ils furent alors logés dans des immeubles collectifs modernes, intégrés dans les programmes de santé et de scolarisation. Ils devinrent ouvriers d'usine ou travailleurs agricoles, mais le plus souvent maintenus dans des tâches subalternes. C'était toutefois mieux que rien et, aujourd'hui encore, certains regrettent cette époque. Mais ces politiques ne furent souvent qu'un voile pudique jeté sur la réalité sociale. Ainsi, en Roumanie, les *Roms* disparaissent pratiquement du recensement en 1966. Comme l'écrit Delépine, c'était l'intégration par l'invisibilité.

Dans les anciens pays satellites de l'URSS, la fin des années 1980 et le début des années 1990 ont vu le remplacement de l'économie socialiste par l'économie libérale, voire ultra-libérale. Ce tournant permit à certains de s'enrichir démesurément, mais a aussi été la cause de grandes souffrances pour les masses populaires. Le pire semble avoir été le sort des *Roms*. Deux figures du néolibéralisme, James Wolfensohn, ancien directeur de la Banque mondiale, et Georges Soros, le milliardaire philanthrope, reconnurent en 2003 que les *Roms* avaient été les plus grands perdants de la transition. Ils furent les premiers à perdre leur emploi et furent ensuite empêchés de réintégrer le marché du travail en raison de leurs compétences insuffisantes et de la discrimination dont ils faisaient l'objet. Dans le même temps, les aides sociales furent diminuées drastiquement et les privatisations firent flamber les prix. Selon une étude de 2007, dans le centre de la Slovaquie, pour une famille *rom* avec quatre enfants, les frais de transport public représentaient 39 % de ses revenus. Les parents empêchaient donc leurs enfants d'aller à l'école parce qu'ils ne pouvaient pas leur payer le bus. Des témoins disent avoir vu des enfants affamés s'évanouir en classe. En 2004-2005, le taux de chômage des *Roms* s'élevait à 72 % pour les hommes et à 51,5 % pour les femmes. Pour les non *Roms*, ils n'étaient respectivement que de 24 % et 24,5 %. La situation devint tellement tendue qu'une partie de la population *rom* se révolta au point que le gouvernement dut faire intervenir l'armée pour réprimer les manifestations. Aujourd'hui en 2013, en Roumanie et en Serbie, les ordres d'expulsion se multiplient avec intervention de bulldozers à l'issue d'un délai de préavis extrêmement court. Et, quand on leur propose un relogement, c'est à la périphérie des villes dans des environnements inadéquats ou insalubres. En République tchèque et en Slovaquie, les enfants *roms* suivent un enseignement séparé avec les enfants légèrement retardés. Ces discriminations, basées sur des critères ethniques plus ou moins camouflés, sont contraires



au droit communautaire européen et aux droits humains les plus élémentaires. Cette année, Amnesty a lancé une campagne dans toute l'Union européenne, pour faire signer une pétition adressée à Madame Viviane Reding, Vice-présidente de la Commission, en charge de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, afin que des mesures contraignantes soient prises pour obliger les nouveaux États membres à respecter les droits fondamentaux de leur population. Cette pétition qui récolta 95 240 signatures lui fut remise le 27 juin dernier. La situation des *Roms* en errance chez nous est donc structurellement liée à celle qui prévaut dans les pays d'Europe centrale. Certes, l'Union européenne a mobilisé des fonds importants pour des projets visant à favoriser l'inclusion des *Roms* dans ces pays. Mais, trop souvent, les objectifs n'ont été que très partiellement atteints. Will Guy, un chercheur de l'Université de Bristol, chargé d'évaluer ces programmes dans plusieurs pays, fait observer que,

pour réussir, ils doivent avoir le soutien des populations locales non *roms*. Sans ce soutien, les autorités locales et les représentants élus risquent de résister, voire de saboter les directives des autorités centrales.

Fondamentalement, c'est donc contre le racisme ordinaire et quotidien qu'il faut lutter. Et c'est tout aussi vrai chez nous que dans les pays d'où les *Roms* migrants sont originaires.

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

- Asséo Henriette, *Les Tsiganes – Une destinée européenne*, Gallimard, 1994
- Delépine Samuel, *Atlas des Tsiganes*, Éditions Autrement, Paris, 2012
- Liégeois Jean-Pierre, *Roms et Tsiganes*, La Découverte, Paris, 2009
- Sigona Nando & Trehan Nidhi (eds), *Romani politics in Contemporary Europe, Poverty, Ethnic Mobilization and the Neoliberal Order*, Palgrave MacMillan, Basingstoke, 2009

LE FIL D'AMNESTY

DISPONIBLE AUSSI SUR TABLETTE



Bien plus que la version papier... Des animations, des vidéos, des sons, des galeries d'images, des actions, des liens vers des publications et des dossiers, etc.



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Android Market

« MÊME LES RATS CHEZ MOI SONT INQUIETS »

LES HABITANTS DES BIDONVILLES DU KENYA SONT CHASSÉS DE CHEZ EUX SANS PRÉAVIS OU VIVENT DANS LA PEUR PERMANENTE D'UNE EXPULSION. **LE FIL D'AMNESTY** SE PENCHE SUR CERTAINES DES CAUSES DES EXPULSIONS FORCÉES ET SUR LES MOYENS D'INTENSIFIER LA PRESSION POUR Y METTRE FIN.



Photo page de gauche : Une femme assise dans les décombres du quartier de City Carton. Près de 400 logements de ce quartier informel de Nairobi, la capitale kenyane, ont été détruits lors de l'opération d'expulsions forcées du 10 mai 2013. Des habitants se sont retrouvés sans abri et sans ressources. © Amnesty International

Caroline Allan a vécu à City Carton, un quartier informel – ou bidonville – de Nairobi, au Kenya, pendant 30 ans. Elle y avait construit une maison, où elle vivait avec ses cinq enfants et son frère aîné. Couturière, elle confectionnait des vêtements pour les gens du quartier.

Vers 4 heures du matin, le 10 mai 2013, la famille a été réveillée brusquement par des jeunes hommes armés de pieds-de-biche, de machettes et de masses. « J'ai couru, a-t-elle raconté plus tard à Amnesty. Mon frère était malade. Quand ils sont arrivés, il est tombé. Je l'ai aidé à se relever, et on a couru. Je n'ai rien pu sauver – ils ont brûlé ma machine à coudre. »

Quelque 400 habitations ont été détruites en l'espace de deux jours. Beaucoup d'habitants ont relaté plus tard que les hommes en question démolissaient les maisons, les pillaient et frappaient les gens. Tout cela sous les yeux de quelque 170 policiers qui ont pris une part active aux expulsions en bouclant le quartier, en tirant des coups de feu à balles réelles et en faisant usage de gaz lacrymogènes pour dissuader les habitants d'approcher.

Beaucoup de gens ont trouvé refuge auprès d'amis et de parents. Ceux qui n'avaient nulle part où aller vivent désormais dans des abris fabriqués avec du bambou, des bâches en plastique et des cartons, le long d'une piste voisine. Ils n'ont plus de toilettes, ont difficilement accès à l'eau et risquent d'être inondés quand il pleut.

Caroline et ses voisins n'ont reçu aucun préavis d'expulsion – ils avaient simplement entendu des rumeurs dans un bar, la veille au soir. Aujourd'hui, ils se mobilisent pour faire valoir leurs droits, notamment leur droit à réparation.

LE LOGEMENT EST UN DROIT HUMAIN

La Constitution kenyane reconnaît le droit à un logement convenable. L'expulsion forcée reste pourtant une méthode couramment utilisée pour évacuer un terrain à Nairobi. Faute de loi l'interdisant clairement, d'autres personnes à travers le Kenya risquent de se retrouver dans la même situation que Caroline et ses voisins.

Une expulsion est dite forcée et constitue une atteinte aux droits humains si elle n'est pas conforme à une procédure légale. Le droit relatif

aux droits humains prévoit des garanties spécifiques, telles qu'une véritable consultation, l'examen des solutions possibles et un délai de préavis suffisant. Les expulsions ne doivent pas avoir lieu de nuit ou par mauvais temps et personne ne doit être laissé à la rue.

« MÊME LES RATS SONT INQUIETS »

Les projets de développement urbain sont l'une des causes principales des expulsions forcées. Deep Sea est un autre bidonville de Nairobi qui compte près de 12 000 habitants, dans le secteur huppé de Westlands. Il existe toujours, en dépit des nombreuses tentatives d'expulsion.

Il est aujourd'hui à nouveau menacé en raison du projet Missing Links, un chantier de construction d'axes routiers financé par l'Union européenne. L'une de ces routes traversera Deep Sea, ce qui risque d'entraîner l'expulsion de 3 000 habitants.

Nous avons demandé à un homme s'il était inquiet. « Inquiet ? a-t-il répondu. Même les rats chez moi sont inquiets. Si nous n'avons rien à manger, eux n'auront rien non plus. »

Mais Deep Sea contre-attaque, réunissant un millier de volontaires des bidonvilles de Nairobi pour former l'Équipe de réaction rapide, laquelle collabore étroitement avec Amnesty Kenya pour s'élever contre les expulsions forcées et venir en aide aux habitants concernés (lisez le récit de John Kamau en page 12).

BIDONVILLES ET EXPULSIONS FORCÉES

- Plus d'un milliard de personnes vivent dans des quartiers informels ou des bidonvilles à travers le monde.
- Dans les villes africaines au sud du Sahara, 75 % de la population vit dans un bidonville.
- À l'horizon 2025, la majorité des Africains vivront en ville et non plus dans des villages.
- Les expulsions forcées sont une violation grave du droit au logement.

Sources : Conseil des droits de l'homme des Nations unies, ONU Habitat

DES MILLIERS DE LETTRES DE SOUTIEN

Des gens du monde entier les soutiennent. Les chercheurs d'Amnesty ont récemment rencontré le gouverneur du comté de Nairobi, Evans Kidero. Celui-ci a reconnu que son bureau avait reçu des milliers de lettres et de courriels de protestation.

Nous pensons que c'est grâce à ces lettres – envoyées à la suite de la publication de notre Action urgente sur l'expulsion de City Carton – que le gouverneur a accepté de nous rencontrer.

Evans Kidero a expliqué qu'il avait chargé des représentants d'enquêter sur ce qui s'était passé et de trouver des solutions pour les personnes qui ont été jetées à la rue. Nous n'oublierons pas de lui rappeler ces paroles.

HALTE AUX EXPULSIONS FORCÉES

Amnesty fait campagne pour mettre fin aux expulsions forcées à travers le monde. Au Kenya, nous demandons aux autorités d'accorder à tous les habitants de City Carton un accès à une indemnité pour les violations qu'ils ont subies, et de leur proposer une solution de relogement décente. Nous les exhortons également à consulter les habitants de Deep Sea et à empêcher les expulsions contraires aux droits humains.

Avec nos partenaires locaux, nous appelons aussi la nouvelle ministre kenyane de la Propriété, de l'Habitat et de la Ville, Charity Ngilu, à adopter sans délai une loi interdisant les expulsions forcées.

Et le 7 octobre – Journée mondiale de l'habitat des Nations unies –, nous rappellerons aux États que tout le monde a droit à un logement convenable. Nous publierons les résultats des recherches en cours sur City Carton et Deep Sea. Parce que ces deux quartiers sont une bonne illustration des scénarios d'expulsion observés à travers le Kenya et l'ensemble de l'Afrique (voir notre photoreportage au Nigeria en pages 14 et 15).

AGISSEZ

Aidez-nous à mettre un terme aux expulsions forcées au Kenya. Signez notre pétition à partir du 8 octobre : petitlien.fr/expulsions-kenya
Visionnez notre diaporama à l'adresse amnesty.org/endforcedevictions



« LEUR PROJET NE POUVAIT ABOUTIR QUE S'ILS NE NOUS CONSULTAIENT PAS »

John Kamau (en photo ci-dessus) tient un petit hôtel dans le bidonville de Deep Sea. Il a six enfants.

« J'ai rejoint une association du village appelée l'Équipe de réaction rapide. Nous échangeons des idées sur les moyens de nous opposer à la destruction de nos habitations car, dans tous les villages de Nairobi, des gens sont obligés de partir à cause de ce problème.

« Nous ne nous fions pas aux rumeurs. Nous nous téléphonons, nous tissons un réseau dans ce village et d'autres pour découvrir la vérité et trouver comment lancer une campagne.

« Nous avons commencé par voir des gens qui passaient et prenaient des photos dans la rue. Certains faisaient penser à des géomètres. Ils n'entraient pas dans les bureaux de l'administration locale et n'étaient pas accompagnés par les anciens du village ou un responsable.

Donc, nous nous sommes dit qu'il se tramait quelque chose à notre insu. Nous avons découvert qu'ils avaient des projets qui ne pouvaient aboutir que si nous n'étions pas consultés.

« S'ils viennent démolir ici, à Deep Sea, ma famille et moi serons concernés au premier chef, parce que je n'ai nulle part où aller. Mes enfants devront quitter l'école et se mettront à faire des bêtises, et ce sera un problème, même pour l'État.

« Nous avons l'impression de ne pas être traités comme des êtres humains. Nous sommes traités comme des animaux. Je voudrais que les autorités établissent leurs stratégies dans le cadre de la Constitution afin qu'elles nous traitent comme des citoyens kenyans et nous proposent des logements dans de bons quartiers où nous pourrions vivre. »



L'UNION FAIT LA FORCE

QU'EST-CE QUI A PU POUSSER DES MILITANTS MALIENS À DÉFENDRE LES DROITS DES ROMS VIVANT EN EUROPE ?

Comment réagiriez-vous si vous étiez obligé de quitter votre maison ? « Je me sentirais vraiment abandonné », répond un jeune homme, le regard planté dans l'objectif de la caméra.

Ce jeune homme prenait part à une vidéo réalisée par le réseau Jeunes d'Amnesty Mali à l'occasion de la Journée internationale des Roms, le 6 avril. Des militants d'Amnesty ont également organisé une grande manifestation à Bamako, la capitale du Mali, aux côtés de plus de 130 associations locales.

L'objectif était de sensibiliser les gens aux expulsions forcées de Roms dans les pays européens. Mais qu'est-ce qui a pu pousser des militants maliens à défendre les droits de personnes vivant à des milliers de kilomètres ?

Après tout, le Mali a déjà suffisamment de problèmes. Début 2012, un conflit armé a éclaté dans le nord, suivi d'un coup d'État dans le sud. L'état d'urgence n'a été levé qu'en juillet de cette année.

« La solidarité internationale, répond simplement Fofana Salif, coordinateur Campagnes et mobilisation à Amnesty Mali. Il y a une grande similitude entre ce qui arrive aux Roms en Europe et ce qui se passe au Mali, explique-t-il.

« Venir en aide aux Roms est l'occasion pour les associations locales de s'atteler au problème ici aussi. »

Amnesty Mali a été créé en 1991 et compte aujourd'hui plus de

3 000 membres. Depuis 2011, les militants ont organisé trois grandes manifestations publiques sur les droits des Roms.

« Chacune d'elles a attiré plus de 2 000 personnes et nous sommes même passés à la télévision nationale, se félicite Fofana. Quand les gens d'ici ont vu ce qui arrivait aux Roms, ils en ont été très attristés et se sont sentis obligés de les soutenir.

« Nous avons également sensibilisé la presse à ce qui se passe en Europe. Ils n'arrivaient pas à croire qu'il puisse y avoir de la ségrégation dans des établissements scolaires européens. Et les expulsions forcées collectives en France, ils trouvaient cela incroyable. »

Cette méthode a produit d'excellents résultats. Amnesty Mali a fourni 1 113 signatures sur les quelques 94 500 que comptait la pétition internationale *Ici et maintenant, droits humains pour les Roms!*, remise à la commissaire européenne Viviane Reding en juillet.

Elle produit également des effets au niveau local : « Nous avons reçu une réponse de notre Premier ministre, annonçant qu'il examinerait le problème au Mali, relate Fofana.

« Le ministre de la Justice a encouragé tout le monde, y compris les Roms, à se battre pour leurs droits.

« Et le représentant du ministre du Logement a reconnu que ce qui arrivait aux Roms se produisait également au Mali, et qu'il fallait se montrer solidaires. »

Des militants au Mali protestent contre les expulsions forcées et la ségrégation auxquelles sont en butte les Roms en Italie, en 2012.

Visionnez la vidéo d'Amnesty Mali à l'adresse bit.ly/Mali-solidarity



LE JOUR OÙ LES BULLDOZERS SONT ARRIVÉS

« ILS ONT RUINÉ MA VIE, ILS L'ONT FICHUE EN L'AIR. » FRIDAY OGUNYEMI

Les habitants de Badia-Est n'oublieront jamais le jour où les bulldozers sont arrivés. Le samedi 23 février 2013, ils ont assisté à la démolition de leurs maisons et de leurs commerces dans l'État de Lagos, au Nigeria. Ils n'ont même pas été autorisés à récupérer leurs vêtements et leurs effets personnels.

Au moins 266 maisons et commerces de ce quartier informel – ou bidonville – ont été rasés. Près de 2 237 foyers et 9 000 personnes ont été touchés. La zone a été rasée pour accueillir un nouvel ensemble immobilier où les personnes qui ont perdu leur maison n'auront vraisemblablement pas les moyens d'habiter.

Les expulsions et les démolitions de grande ampleur ont détruit la vie de milliers de personnes au Nigeria. Le plus souvent, les autorités ne leur ont proposé aucune indemnisation ni solution de relogement.

Amnesty demande l'arrêt de toutes les expulsions collectives au Nigeria jusqu'à ce que l'État adopte une loi interdisant les expulsions forcées.

AGISSEZ

Pour actualiser vos informations sur la campagne et en savoir plus, rendez-vous sur [facebook.com/ainigeria](https://www.facebook.com/ainigeria)



L'épouse de Paul attendait des triplés. Elle était enceinte de huit mois lorsque leur maison a été démolie, le 23 février. Selon Paul, elle s'est évanouie sous le choc et a accouché avant terme. Elle vit désormais avec leurs quatre fils dans la pièce unique habitée par ses parents et d'autres proches. Elle a des problèmes de santé. Paul, qui a 38 ans et travaille comme transporteur, dort sous un pont. « Je vais voir ma femme et mes enfants de temps en temps, mais j'ai honte d'aller là-bas sans argent. Si j'en avais, j'aurais loué un appartement, parce que les bébés ont besoin de moi », a-t-il confié. Photo : © DR



Ci-dessus : Friday Ogunyemi dans l'abri où il vit depuis la démolition de sa maison. « Ils m'ont chassé de chez moi avec ma fille de cinq ans et mon fils de trois ans. Les policiers ont dit qu'ils nous tireraient dessus si nous rentrions dans la maison. Avant la démolition, j'avais une maison que j'avais construite et une autre que j'avais héritée de mon père. J'étais propriétaire de toilettes publiques, je louais des chambres. Avec le loyer, je pouvais nourrir mes enfants et les envoyer à l'école. Ils ont ruiné ma vie, ils l'ont fichue en l'air. Ils nous traitent comme si nous n'étions pas des Nigériens. C'est nous qui avons voté pour eux, mais voilà qu'ils détruisent la vie des pauvres. » Photo : ©

Amnesty International





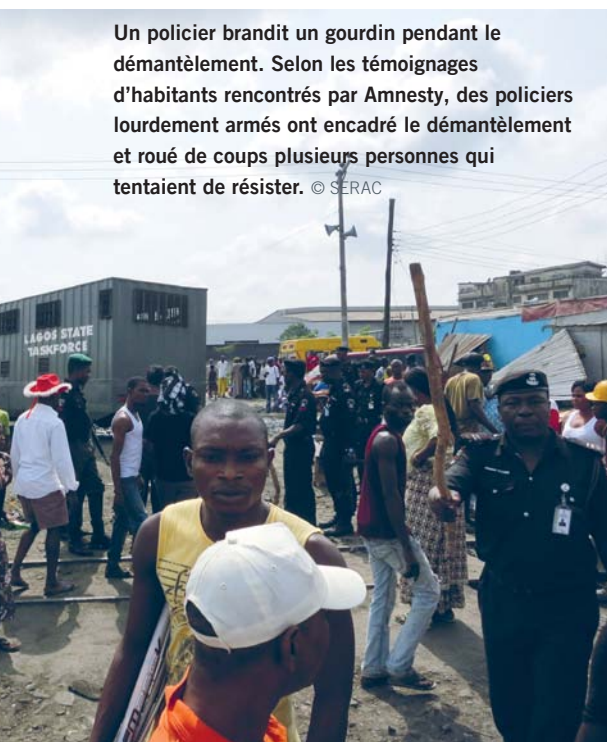
À gauche : Bimbo Osobe, 55 ans, a perdu sa maison et sa source de revenus le 23 février et dort désormais dehors, sous une moustiquaire. Elle se bat pour obtenir des réparations pour tout ce que les habitants ont perdu. « Ils ne nous ont absolument pas prévenus. Ils sont arrivés avec des masses, et tous les policiers étaient armés. Je louais des chambres chez moi ; j'avais deux boutiques où je vendais des boissons. Vous savez ce que c'est de perdre un enfant pour une mère ? C'est ce que j'ai ressenti ce jour-là. Quand il pleut, j'attends que la pluie s'arrête, et quand la pluie s'arrête, je vais chercher de l'eau chaude ou du thé. Mes enfants ne vivent plus avec moi ; j'en ai envoyé trois dans le Nord et un à Agbara. Je ne veux pas que mes enfants subissent la souffrance que j'endure actuellement. »

© SERAC

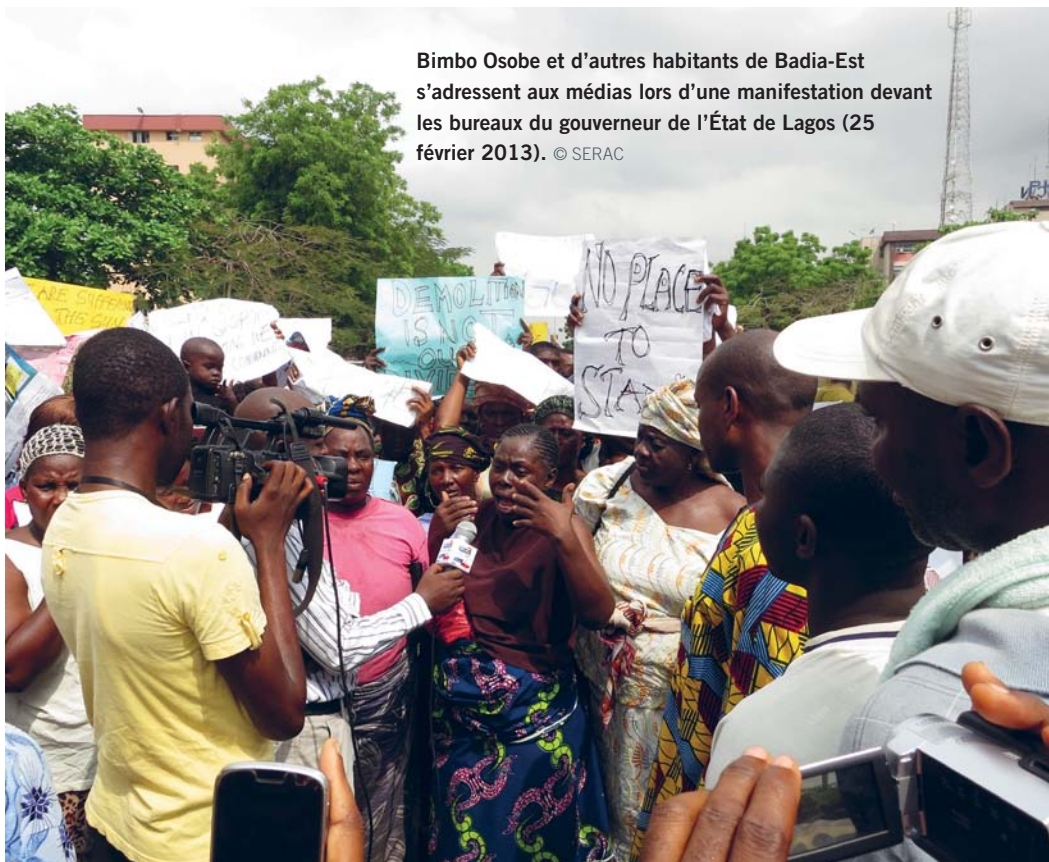


Un bulldozer démolit des habitations à Badia-Est, le 23 février 2013. © SERAC

Un policier brandit un gourdin pendant le démantèlement. Selon les témoignages d'habitants rencontrés par Amnesty, des policiers lourdement armés ont encadré le démantèlement et roué de coups plusieurs personnes qui tentaient de résister. © SERAC



Bimbo Osobe et d'autres habitants de Badia-Est s'adressent aux médias lors d'une manifestation devant les bureaux du gouvernement de l'État de Lagos (25 février 2013). © SERAC



UN SACRÉ ROUBLARD

APRÈS LE COUP D'ÉTAT DE 1973 AU CHILI, L'AMBASSADEUR FRODE NILSEN DÎNE AVEC LES PLUS HAUTS RESPONSABLES DE LA DICTATURE MILITAIRE. DANS LEUR DOS, IL FAIT PASSER DES OPPOSANTS CLANDESTINEMENT EN NORVÈGE. PAR MARIANNE ALFSEN ET FELIX MEDIA

Oslø, Norvège, 25 juin 2013 : C'est l'un de ces moments où le temps semble s'arrêter. Une rencontre entre deux hommes dont les vies se sont croisées dans des circonstances dramatiques, voilà près de 40 ans.

« Vous m'avez aidé à fuir le Chili », dit Victor Hormazabal, 67 ans, en serrant doucement la main de Frode Nilsen.

L'ancien diplomate, bientôt nonagénaire, retient ses larmes lorsqu'il comprend que Victor est l'un des centaines de Chiliens qu'il a aidés à fuir les tortionnaires et les bourreaux du général Augusto Pinochet après le coup d'État de 1973.

Connu pour le vif intérêt qu'il témoignait à chacune des personnes auxquelles il est venu en aide, Frode est visiblement attristé de ne pas se souvenir du cas particulier de Victor.

Mais Victor, lui, se souvient. Du moindre détail de cette opération de sauvetage, dans laquelle Frode a joué un rôle clé.

Valdivia, Chili, novembre 1973 : « *Qu'est-ce que vous savez sur les armes ?* », interroge une voix furieuse. Derrière le bandeau qu'il a sur les yeux, Victor reconnaît son tortionnaire. C'est le lieutenant qui a mené son premier interrogatoire, lorsqu'il a été arrêté, plusieurs semaines auparavant. Il fait tomber les six balles de son revolver sur la table, en remet une dans le barillet et pointe le canon sur la tête de Victor.

« Où sont les armes ? », reprend-il. « Je n'en sais rien », répond Victor. Le pharmacien de 27 ans, membre du Parti socialiste et responsable de la section locale du syndicat du personnel hospitalier, n'a pas connaissance d'un prétendu projet d'enlèvement visant des familles de militaires afin d'obtenir des armes et de monter un contre coup d'État.

Bruit du barillet. Chambre vide. « Où sont les armes ? », hurle le tortionnaire. « Je n'en sais rien », répète Victor. Bruit du barillet. Chambre vide. À quatre reprises, le barillet tourne. Puis son tortionnaire s'interrompt subitement.

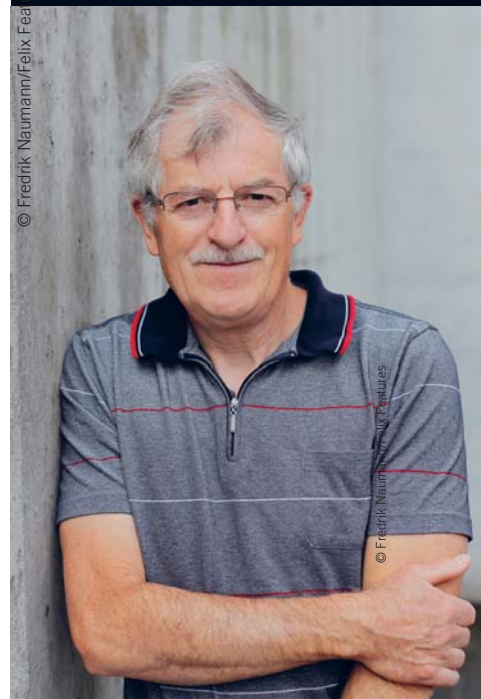
« Au début, on a peur. Puis on ne pense plus qu'à la survie. On arrive à un point où le corps peut tout encaisser », relate Victor. Il a toujours de légères marques sur le front, aux endroits où ses bourreaux plaçaient les électrodes.

Oslo, septembre 1973 : « *Les Chiliens fêtent le coup d'État comme les Norvégiens ont fêté le 8 mai 1945 [le dernier jour de l'occupation de la Norvège par les nazis]* », rapporte August Fleischer, alors ambassadeur de Norvège au Chili. Il est soulagé qu'il y ait à nouveau du fuel domestique dans la capitale, Santiago.

Le Premier ministre norvégien, Trygve Bratteli, est furieux. Alors que d'autres ambassades ont ouvert leurs portes aux réfugiés, August Fleischer refuse. La situation est embarrassante pour le gouvernement travailliste.

Frode Nilsen, diplomate chevronné, est dépêché au Chili en qualité d'émissaire spécial chargé des questions d'asile, avec pour mission d'apporter une aide politique aux victimes de persécutions. Ayant passé trois ans dans l'Espagne du général Francisco Franco, il parle espagnol et a déjà porté secours à des opposants.

« On m'a donné une grande latitude », se souvient Frode, laissant entendre qu'il a contourné la plupart des règles de la diplomatie pour mener à bien sa mission. « J'avais le ministre des Affaires étrangères de mon côté, mais je veillais à ne pas risquer d'être expulsé. Si l'on m'avait forcé à quitter le pays, je n'aurais plus pu aider personne. Je me suis donc arrangé pour nouer des liens avec les bonnes



© Fredrik Naumann/Felix Media

© Fredrik Naumann/Felix Media



© Fredrik Naumann/Felix Features

personnes, celles qui prennent les décisions », raconte-t-il.

Il dîne même avec le général Augusto Pinochet et son épouse, Lucía Hiriart. Au cours du repas, il a l'audace de demander directement à Pinochet de l'aider sur une affaire. « Plus tard, lors d'une réception diplomatique, Pinochet m'a fait signe d'approcher et a déclaré aux gens qui se trouvaient à côté de lui : "Messieurs, voici l'homme qui veut sauver le monde". »

« Quand mon père s'adresse à vous, vous avez l'impression qu'il n'est là que pour vous. Vous sentez que vous comptez. C'est pour ça que les gens l'ont écouté, c'est comme ça qu'il a gagné le soutien des gens qui avaient du pouvoir », explique sa fille, Randi Elisabeth Nilsen.

« Chaque personne a de la valeur. Il ne faut jamais l'oublier, insiste Frode. J'étais un sacré roublard », ajoute-t-il en riant.

De novembre 1973 à septembre 1974, il a obtenu un quota de 100 réfugiés autorisés à gagner la Norvège. Il examinait méticuleusement chacun des dossiers qui lui étaient soumis par un réseau de contacts. « J'ai choisi ceux qui avaient le plus besoin de notre aide », explique Frode Nilsen.

En détournant l'attention des sentinelles en faction à l'entrée de l'ambassade ou en se liant d'amitié avec elles, il fait entrer et sortir furtivement des gens. Il suffit parfois qu'une voiture franchisse assez lentement les grilles de l'ambassade pour permettre à des personnes dissimulées à l'extérieur de courir derrière, accroupies, sous le nez des sentinelles, et de se mettre ainsi en sécurité sans bruit.

« Mon premier secrétaire se débrouillait comme un chef dans le réseau de ruelles », se souvient Frode. Il parvenait ainsi, raconte-t-il, à conduire des opposants à l'aéroport et à les embarquer sur des vols Scandinavian Airlines à destination d'Oslo.

En 1975, Frode Nilsen retourne au Chili en qualité d'ambassadeur, un poste qu'il occupera à nouveau de 1988 à 1992. Il peut alors mettre à profit un décret disposant que certains prisonniers politiques peuvent être libérés s'ils obtiennent un visa pour un autre pays.

Prison de Santiago, 1975 : « Vos amis norvégiens me tarabustent pour que je vous fasse sortir », explique l'homme guindé et tiré à quatre épingles assis face à Victor. « Mais je ne connais personne en Norvège ? » Il se creuse la tête. Qui est ce Frode Nilsen qui prétend pouvoir l'aider à sortir de prison, où il a parfois été obligé de boire

l'eau des toilettes et de manger du pain moisi oublié dans les cellules ?

Les « amis » de Victor en question appartiennent au Groupe 6 d'Amnesty à Oslo, qui l'a adopté comme « son » prisonnier d'opinion. L'évêque de Valdivia a reçu ensuite une lettre lui demandant s'il peut faire quelque chose pour éviter la peine capitale à Victor. Après sept semaines d'angoisse, sa peine a été commuée en prison à perpétuité et il a retrouvé le sommeil.

« J'étais sceptique, mais j'ai décidé de faire confiance à Frode. Il avait l'air de se préoccuper sincèrement de mon cas », se souvient Victor.

Par deux fois, Pinochet rejette sa demande d'autorisation de déplacement. Plus tard, Victor apprend que Mónica Madariaga – alors ministre de la Justice du Chili, cousine de Pinochet et auteure de la tristement célèbre loi d'amnistie de 1978, qui met encore nombre de partisans du régime à l'abri des poursuites – a glissé sa requête dans une pile de courriers que Pinochet a signés sans y accorder plus d'attention.

Frode confirme que Mónica Madariaga était bien l'un de ses contacts les plus précieux. « Je suis parvenu à la convaincre de m'aider, raconte-t-il. Le soutien que j'ai reçu d'Amnesty a également été inestimable. Quand je négociais, c'était bien que ma requête ait l'appui d'Amnesty. »

En mars 1977, Victor Hormazabal a atterri à Oslo. Dans sa poche, il avait les noms de ses soutiens norvégiens, parmi lesquels le chef du Groupe Ljan d'Amnesty à Oslo, Carl Halse. Il a aidé Victor à décrocher un emploi à l'école de sciences vétérinaires de Norvège, où il a travaillé jusqu'à son départ à la retraite, il y a peu. Il reste un membre actif d'Amnesty Norvège.

Oslo, 1982 : Victor n'en croit pas ses yeux. La lettre dit que Ramona Alborno de Carril, « sa » prisonnière d'opinion d'Argentine, a été relâchée. Voilà quatre ans que son groupe local d'Amnesty fait campagne pour sa libération. Donner quelque chose en retour, cela fait du bien.

SOIRÉE SPÉCIALE



Pour en savoir plus sur la soirée spéciale que vous propose Amnesty à l'occasion du quarantième anniversaire du coup d'État de Pinochet, rendez-vous en page 23.



© Julio Etchart



En haut : Frode Nilsen, ancien ambassadeur de Norvège au Chili. **En bas à gauche :** Victor Hormazabal. **À droite :** Le général Augusto Pinochet en 1987. **En bas à droite :** C'est l'un de ces moments où le temps semble s'arrêter. Une rencontre entre deux hommes dont les vies se sont croisées dans des circonstances dramatiques, voilà près de 40 ans. Frode Nilsen, ancien ambassadeur de Norvège au Chili, réalise que Victor Hormazabal fait partie des nombreuses personnes qu'il a aidées à échapper à Augusto Pinochet dans les années 1970.

PARTICIPEZ A LA CAMPAGNE BOUGIES 2013

DEPUIS 1961, LA BOUGIE SYMBOLISE LA DÉTERMINATION D'AMNESTY DE FAIRE LA LUMIÈRE SUR LES VIOLATIONS DES DROITS FONDAMENTAUX ET DE **SORTIR DE L'OMBRE DES INDIVIDUS EN DANGER.**

Gâce à la mobilisation de quelques 6.000 personnes, notre section a vendu 121.659 bougies en 2012 !

Au delà du symbole, la vente de bougies représente une source de revenu dont nous ne pourrions nous passer.

Par la vente des bougies, nous rendons possible la sensibilisation des plus jeunes en Belgique, nous contribuons au financement de la recherche dans 159

pays en 2012 et à la pression exercée sur les dirigeants. Nous permettons à Amnesty, organisation indépendante, de faire face aux évolutions constantes des relations internationales.

Cette année, la Campagne bougies s'étend du 18 novembre au 10 décembre.

Pendant cette période de mobilisation massive, nous sortirons de l'ombre le cas d'Inés et Valentina, deux mexicaines violées par des militaires sans qu'aucune enquête ne soit menée et que personne ne soit traduit en justice.

Agissez sur notre site d'action :
www.isavelives.be/fr/ines

REJOIGNEZ LE RÉSEAU DE VENDEURS DE BOUGIES !

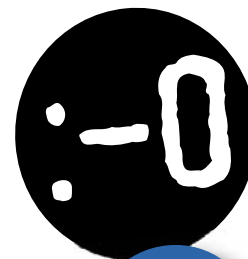
- Remplissez le formulaire sur www.amnesty.be/campagnebougies
- Nous reprendrons contact avec vous par téléphone.
- Nous livrons gratuitement les bougies chez vous, vous les vendez à votre entourage (familles, amis, voisins, collègues), vous versez le fruit de la vente sur le compte d'Amnesty avant le 27 décembre, et vous avez la possibilité de rendre les invendues. Merci pour votre soutien !



6€
LA BOUGIE



Pas d'accord ? J'assume !



Edition
2013

AMNESTY
INTERNATIONAL



Plus que quelques jours pour en parler
autour de vous et/ou pour inscrire votre
école à ce grand rassemblement des
droits humains.

Le 16
octobre
(ou dans la
semaine)

**POURQUOI ?
POUR
SENSIBILISER
UN MAXIMUM
DE JEUNES ET
LES FAIRE AGIR
CONTRE LES
VIOLATIONS
DES DROITS
SEXUELS ET
REPRODUCTIFS.**

OÙ ? Dans toutes les
écoles primaires et secondaires
de Wallonie et Bruxelles
COMMENT ? Amnesty fournit le
matériel ; les enseignants et les
élèves décident de la manière
dont ils l'utiliseront. Flash mob,
stand, ciné-débat, concert, jeu
de rôles, poses photo... tout
est possible !

Le mercredi 16 octobre 2014, ou un autre jour de la semaine, tous les élèves de Wallonie et de Bruxelles sont invités à participer dans leur école à une grande journée d'action qui rassemble tous les ans plus de 120 établissements.

Cette année scolaire, et jusqu'à fin 2015, Amnesty International a décidé de mettre en avant des droits dont on ne parle pas assez : les droits sexuels et reproductifs. De quoi s'agit-il ? De tous les droits qui font que chacun, femme et homme, enfant et adulte, a le droit de prendre des décisions en ce qui concerne son corps, sa vie affective, sa sexualité et d'être protégé(e) contre les violences sexuelles. Il s'agit également du droit à l'accès aux services de santé maternelle, à l'information et à l'éducation sur la sexualité. Dans le monde aujourd'hui, ces droits sont loin d'être respectés. Pas besoin d'aller très loin pour s'en rendre compte : en Belgique par exemple, la violence sexuelle est très répandue. 7 viols ont lieu tous les jours (chiffres SOS Viol, 2013).

Les jeunes, à l'étranger, mais aussi en Belgique,

sont directement concernés par ces droits. Ils doivent pouvoir les connaître pour s'en prévaloir, pour demander qu'ils soient respectés ici et là-bas. La journée Pas d'accord j'assume est l'occasion idéale pour sensibiliser un maximum d'élèves à cette thématique et pour les faire agir.

La journée est organisée par les jeunes (avec leur professeur), pour les jeunes. Ils choisissent leur(s) moyen(s) d'action : stand, flash mob, débats, jeux, théâtre... l'essentiel étant qu'ils arrivent à intéresser leurs camarades et à leur donner l'envie d'agir à leur tour.

Pour aider les organisateurs, Amnesty International a créé un kit pédagogique gratuit (sauf frais de port des colis) comprenant des supports éducatifs et des supports d'action :

- un dossier pédagogique pour le professeur
- un dossier d'exercices en trois niveaux (débutant, intermédiaire, avancé)
- des affiches pour informer à l'école
- des flyers à distribuer largement

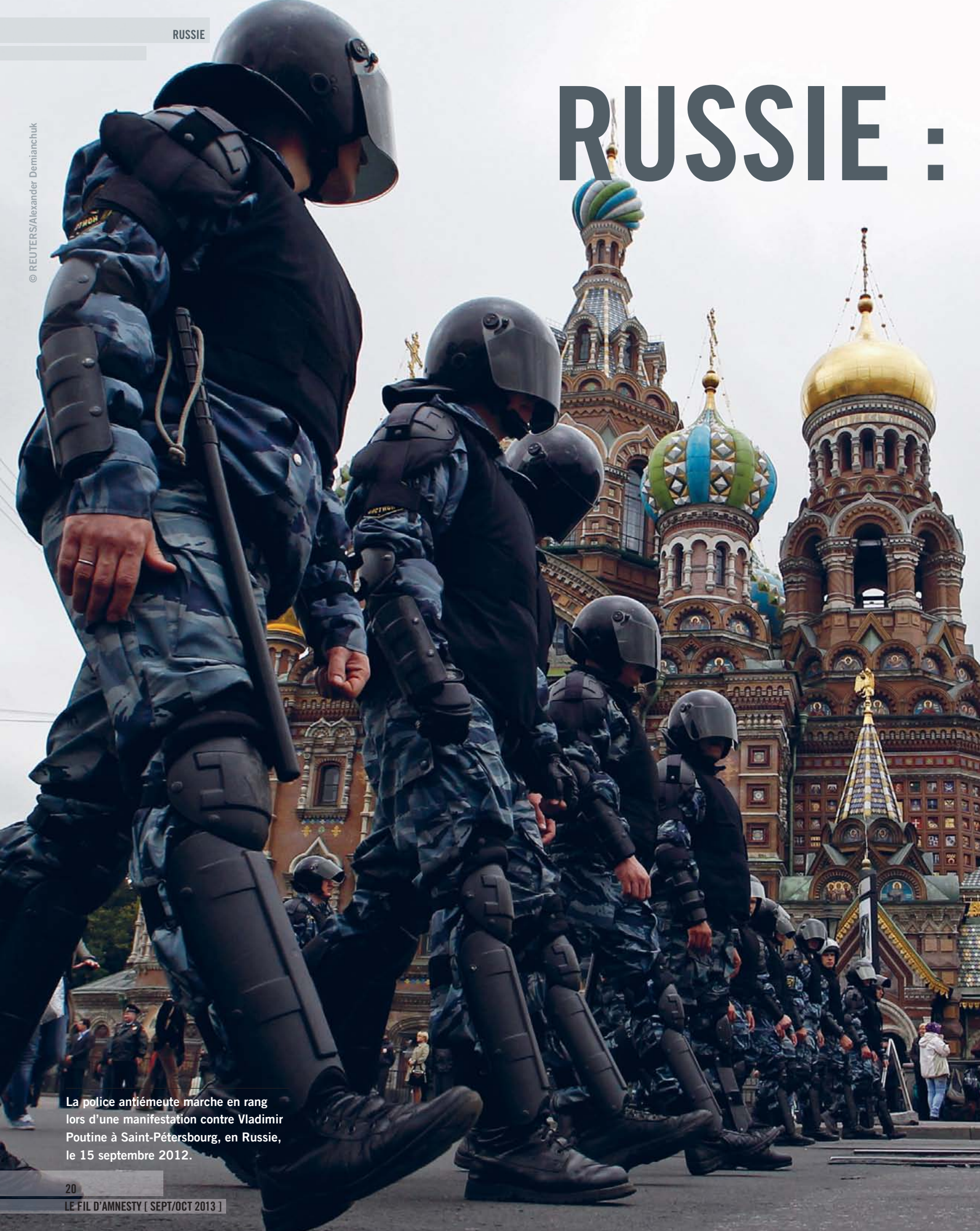
- un drapeau-défi pour donner l'envie d'agir
 - des cartes postales d'action et pétitions
 - un DVD regroupant divers petits films
- De plus, des animateurs bénévoles seront formés pour aller donner des animations dans les écoles, dans la limite de leurs disponibilités.

Pour faire de cette journée une réussite, nous avons besoin de vous ! Nous avons tous des enseignants/éducateurs dans notre entourage, parlez-leur vite de cette belle occasion de mobiliser les jeunes de leur établissement.

Pour s'inscrire en ligne, une seule adresse :
www.petitlien.fr/inscription_padaja

Pour tout renseignement, veuillez contacter Zoé Spriet, responsable jeunesse : zspriet@amnesty.be
02/543 79 08.

RUSSIE :



La police antiémeute marche en rang lors d'une manifestation contre Vladimir Poutine à Saint-Petersbourg, en Russie, le 15 septembre 2012.

PRIVÉS D'OXYGÈNE

Des vagues de protestation ont accompagné le retour de Vladimir Poutine au poste de président de la Fédération de Russie en mars 2012. Depuis, le Parlement a adopté tellement de nouvelles lois réduisant les libertés civiles que certains le surnomment désormais « l'imprimante folle ». Le FIL D'AMNESTY se penche sur six de ces lois qui entravent la liberté des citoyens de se réunir et d'exprimer leurs opinions.

FINIES LES BATAILLES DE BOULES DE NEIGE

La législation sur les rassemblements publics, déjà sévère, a été modifiée en juin 2012. C'était la première d'une série d'atteintes aux libertés civiles observées l'année dernière. Cet amendement relevait nettement le plafond de la peine maximale encourue pour la violation de cette législation. Les contestataires peuvent désormais se voir infliger une amende allant jusqu'à 9 600 dollars des États-Unis. Les autorités ont également créé une nouvelle infraction : « présence ou circulation collective simultanée de personnes dans l'espace public. » Certains l'ont plus tard tournée en dérision en déposant officiellement des demandes de dérogation « pour fêter un anniversaire ». Pour ridicule qu'elle soit, cette nouvelle législation a déjà été utilisée par la police de Saint-Petersbourg afin de disperser des jeunes qui faisaient une bataille de boules de neige ainsi qu'un rassemblement express pour une bataille de polochons.

LÉGALISATION DE L'HOMOPHOBIE

Une autre loi signée par Vladimir Poutine en juin de cette année a été qualifiée d'homophobe par Amnesty. Elle interdit aux particuliers et aux associations de « faire la propagande des relations sexuelles non traditionnelles auprès des mineurs » et de « promouvoir l'égalité valeur, dans la société, des relations sexuelles traditionnelles et non traditionnelles ». Toute personne, y compris étrangère, vue en train d'enfreindre cette loi encourt une amende pouvant monter jusqu'à 3 000 dollars des États-Unis. Les citoyens étrangers risquent l'arrestation et l'expulsion. Les actes de discrimination, de harcèlement et d'agression visant les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) se sont multipliés en Russie ces derniers temps, et des manifestations pacifiques de LGBTI ont été dispersées. En juillet, quatre ressortissants néerlandais ont été brièvement placés en détention en vertu de cette loi pour avoir réalisé des interviews filmées de gays et de lesbiennes.

LES ONG QUALIFIÉES D'« AGENTS DE L'ÉTRANGER »

Une loi de juillet 2012 exige des ONG qu'elles s'enregistrent en tant qu'« agents de l'étranger » si elles reçoivent des fonds d'autres pays et participent à des « activités politiques », ce qui est vague. Ce texte stigmatise les ONG et les défenseurs des droits humains. Une ONG qui ne s'enregistre pas s'expose à de lourdes amendes, ses activités sont suspendues et ses responsables encourrent des peines de prison. Les bureaux d'Amnesty à Moscou et d'autres ONG internationales ont été inspectés en mars. Les cibles les plus fréquentes sont les ONG de défense des droits humains qui critiquent haut et fort les autorités russes, mais des clubs de pêche et des associations de défense de l'environnement ont également été officiellement enjoins de s'enregistrer en tant qu'« agents de l'étranger ».

MENACES DE POURSUITES POUR DIFFAMATION

Beaucoup de hauts responsables russes sont sensibles aux critiques et accusent souvent leurs détracteurs de diffamation. Cette infraction est passible de lourdes peines. L'ancien président Dimitri Medvedev avait dépenalisé la diffamation, mais le président Poutine est revenu sur cette décision peu après, en juillet 2012. C'est une lourde menace qui pèse sur les personnes qui critiquent les représentants du gouvernement, qui peuvent décider de les poursuivre pour diffamation.

ACCUSATIONS ARBITRAIRES DE TRAHISON ET D'ESPIONNAGE

Le marquage au fer rouge des ONG en tant qu'« agents de l'étranger » a été aggravé par une nouvelle loi sur la trahison et l'espionnage, adoptée en novembre 2012. Celle-ci donne une définition très large de la trahison et ouvre la voie à des interprétations arbitraires de la part des autorités. Le risque que des poursuites soient engagées en vertu de cette loi est très réel, étant donné que certains hauts fonctionnaires, dont le président Poutine lui-même, continuent d'alléguer que les ONG russes de défense des droits humains servent les intérêts de puissances étrangères.

LES PUSSY RIOT « BLASPHEMATOIRES »

En mars 2012, trois membres du groupe punk féministe Pussy Riot ont été arrêtées pour « hooliganisme motivé par la haine religieuse » après avoir interprété une chanson engagée dans une cathédrale de Moscou. Le 17 août, elles ont été condamnées à deux ans de prison. Plus de 50 000 Russes ont signé une lettre de soutien sur Internet en leur faveur. Pour autant, un sondage d'opinion a montré que la plupart des Russes voyaient dans la prestation des Pussy Riot une forme de hooliganisme et de profanation. Le droit international relatif aux droits humains est pourtant clair : la liberté d'expression s'étend à l'expression pacifique de sa personnalité, même si elle est jugée choquante ou de mauvais goût. En réaction à l'affaire des Pussy Riot, et dans un but dissuasif, un nouveau projet de loi a été adopté en septembre 2012 qui érige en infraction « l'insulte aux croyances et aux sentiments religieux, la profanation d'objets religieux et sacrés, de lieux de culte et de droits religieux ». Le texte est entré en vigueur en juin 2013. L'artiste sibérien Artem Loskoutov, qui a peint une Vierge à l'enfant, où tous les deux portent des cagoules à la manière des Pussy Riot, risque d'être poursuivi en vertu de cette loi. S'il est traduit en justice et reconnu coupable, il pourrait encourir de lourdes amendes, voire une peine de prison.

AGISSEZ

Le 7 octobre verra le départ de la flamme des Jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu en Russie, et l'anniversaire du président Poutine. Aidez-nous à marquer cette journée en signant notre pétition réclamant l'abrogation de ces lois répressives et davantage d'oxygène pour le peuple russe. Rendez-vous à l'adresse petitien.fr/loi-russie dès le 7 octobre.

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVRONT VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs.

En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

■ Si vous avez **des héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.

■ Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.

■ Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguiez 200.000 € à un ami fidèle.

81.250 € =
solde revenant
à l'héritier

118.750 € = droits
de succession
dus à l'État

LEGS EN DUO

Vous léguiez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquittera de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

100.000 € =
solde revenant
à l'héritier

37.500 € =
solde pour
Amnesty

62.500 € =
droits de
succession
dus à l'État

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguiez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

Agenda

Calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone



SOIRÉE SPÉCIALE

CHILI – 40^e ANNIVERSAIRE DU COUP D'ÉTAT

Durant la soirée du 11 octobre, commémorez avec Amnesty le 40^e anniversaire du coup d'État militaire au Chili, ainsi que le 15^e anniversaire de l'arrestation du général Pinochet. Au programme : la **projection du film « Le juge et le général »** suivie d'un **débat**, en compagnie de **Jac Forton**, journaliste indépendant et auteur d'ouvrages sur le Chili.

Quand? **Le 11 octobre à 19 h 30**

Où? À l'Athénée royal d'Uccle I, Avenue Houzeau, 1 à 1180 Bruxelles
Entrée libre.

Réservations : llaus@amnesty.be

EXPOSITION : DEVOIR DE REGARD

Avec déjà plus de 20.000 visiteurs, la campagne « Devoir de regard » bat son plein. L'exposition photographique qui l'accompagne **passé forcément près de chez vous...**

Rendez-vous à :

- **Chimay**, Hôtel de Ville, du 1er au 10 octobre
- **Eghezée**, du 2 au 6 octobre
- **Manhay**, Salle du Conseil communal, du 2 au 6 octobre
- **Charleroi**, Maison de la Laïcité, du 7 au 20 octobre
- **Auderghem**, Centre culturel d'Auderghem, du 8 au 19 octobre
- **Arlon**, Ancien Palais de justice d'Arlon, du 9 au 12 octobre
- **Malonne/Floreffe**, Institut St-Berthuin, du

14 au 26 octobre

- **Anderlecht**, Maison de la Participation-Démarcherie communale, du 15 au 30 octobre
- **Nivelles**, Waux Hall, du 17 au 30 octobre
- **Waterloo**, Espace Bernier (Centre culturel), du 18 au 25 octobre
- **Mons**, Manège-Maison Folie, du 25 octobre au 10 novembre
- **Blégny**, Bibliothèque de Blégny, 27 octobre au 10 novembre
- **Wavre**, Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnaises, du 6 au 17 novembre
- **Ath**, Bibliothèque communale, du 8 au 28 novembre
- **Beauvechain**, du 9 novembre au 1^{er} décembre
- **Louvain-la-Neuve**, Salle des

Tapisseries de l'UCL, du 20 novembre au 8 décembre

- **Bastogne**, Centre culturel, du 23 novembre au 5 décembre
- **La Bruyère**, Parc communal de Rhisnes les 23 et 24 novembre
- **Mehagne**, Ecole Marcel Thiry, le 30 novembre
- **Leuze**, du 2 au 20 décembre
- **Liège**, Cinéma Churchill, du 2 au 15 décembre
- **Gerpinnes**, Centre culturel, du 7 au 14 décembre
- **Schaerbeek**, Centre culturel, du 12 au 20 décembre
- **Ciney**, Centre culturel, du 11 janvier au 1^{er} février 2014
- **Evere**, Espace Delahaut, 31 janvier au 14 février 2014
- **Gembloux/Sombreffe**, du 4 au 14 février 2014
- **Blegny Mine**, du 12 février au 28 février 2014
- **Bruxelles**, ULB, mars 2014 (tbc)
- **Saint Nicolas**, du 3 mars au 18 avril 2014

Infos : www.devoirderegard.be

CAMPAGNE BOUGIES 2013

La Campagne bougies 2013 d'Amnesty se profile à l'horizon. Elle se déroulera du 18 novembre au 10 décembre. Alors que 121.659 bougies étaient vendues en 2012, grâce à des milliers de bénévoles, aidez-nous à en faire plus encore. **Rejoignez le réseau de vendeurs de bougies!** Nous livrons gratuitement les bougies chez vous, vous les vendez à votre entourage (familles, amis, voisins, collègues), et vous avez la possibilité de rendre les invendues.

Remplissez le formulaire sur

www.amnesty.be/campagnebougies et nous

prendrons contact avec vous.

COLLOQUE RÉVOLUTIONS ARABES : PRINTEMPS OU HIVER DES DROITS HUMAINS ?

Amnesty International vous convie à un **colloque exceptionnel qui fera le point de manière détaillée sur les situations des différents pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord**, concernés, pour beaucoup, par le « Printemps Arabe ».

Tunisie, Égypte, Libye, Syrie, ou encore **Israël et territoires occupés...** L'actualité de toutes ces régions sera éclairée à la lumière des droits humains, par de nombreux spécialistes : Baudoin Loos (journaliste au journal Le Soir), Farid El Asri (anthropologue et enseignant-chercheur à l'Université de Rabat et à l'UCL), Mustafa Fetouri (journaliste indépendant, auteur et académicien libyen), Shahinaz Abdelsalam (blogueuse égyptienne), Yahya Hakoum (opposant syrien), Simone Susskind, Philippe Droz-Vincent (spécialiste de la Syrie) et Elisabeth Vandenhede (spécialiste des pays du Golfe). Rendez-vous à l'Institut Paul Lambin (Haute École Léonard De Vinci) à 1200 Woluwe St-Lambert (à 300 m de la station de métro Alma)

Infos et inscriptions :

journeemena@amnestyinternational.be

ou **0476/54 57 87**

SRI LANKA DITES LA VÉRITÉ

À L'HEURE OÙ LE SRI LANKA SE PRÉPARE À ACCUEILLIR UNE RÉUNION DES DIRIGEANTS DU COMMONWEALTH, DES SYMPATHISANTS D'AMNESTY FONT PRESSION SUR LEURS GOUVERNEMENTS DANS LE MONDE ENTIER POUR QU'ILS DEMANDENT À CE PAYS DE RENDRE DES COMPTES SUR LES VIOLATIONS PRÉSENTES ET PASSÉES. DES MILITANTS D'AMNESTY NOUVELLE-ZÉLANDE EXPLIQUENT POURQUOI CETTE DÉMARCHE EST IMPORTANTE À LEURS YEUX.



Louisa Palairt s'estime heureuse de pouvoir venir en aide à d'autres personnes en toute sécurité, depuis sa maison de Hawke's Bay, en Nouvelle-Zélande, sans avoir à redouter des persécutions.

Elle a commencé à militer en 1978, année de son adhésion à un groupe local d'Amnesty International. En 2013, le groupe s'est attelé au cas de Prageeth Eknaligoda, un journaliste et détracteur du gouvernement qui a disparu le 24 janvier 2010.

« Son épouse Sandya a énormément de courage, a confié Louisa. Nous avons la

« Nous écrivons aux autorités du Sri Lanka et sensibiliserons l'opinion à l'histoire de Prageeth. Nous mettrons le temps qu'il faudra, jusqu'à ce que nous obtenions une réponse sincère. » Louisa Palairt

Louisa Palairt et Tony Johnson, membres d'Amnesty International à Hawke's Bay, compulsent un dossier sur le journaliste sri-lankais Prageeth Eknaligoda, porté disparu.

© Warren Buckland Hawke's Bay Today

possibilité d'ajouter nos voix à la sienne et à de nombreuses autres de par le monde, sans courir de risques pour notre sécurité. »

Quoiqu'elle s'indigne de voir qu'un pays affichant un aussi triste bilan en matière de droits humains que le Sri Lanka ait pu être autorisé à accueillir la réunion des dirigeants du Commonwealth en novembre, Louisa estime que l'on peut tourner l'événement à notre avantage.

« Amnesty doit y voir une occasion de mettre en avant la question des droits humains et de faire un peu de battage, a-t-elle poursuivi.



Himali et son époux, Ian McInnes, à pied d'œuvre au Sri Lanka, en 2007. © DR

« Ce serait incroyable de pouvoir dire un jour que le Sri Lanka est un pays où TOUS les citoyens ont la garantie que leurs droits fondamentaux sont respectés, sont libres d'exprimer publiquement leurs inquiétudes, sont autorisés à participer à l'élection démocratique de leurs dirigeants et peuvent attendre transparence et justice de la part de leur gouvernement. » Himali McInnes

« Il faut harceler le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour qu'il presse le gouvernement du Sri Lanka de dire la vérité. »

CHANCEUX D'ÊTRE ENCORE EN VIE

Nirupa George avait quatre ans quand sa famille et elle ont quitté le Sri Lanka, en 1983, fuyant les pogroms qui ont causé la mort de centaines de Tamouls et qui, aux yeux de beaucoup, ont marqué le début de la guerre civile. « Nous avons la chance d'y avoir échappé et d'être toujours en vie », a déclaré Nirupa.

Elle vit aujourd'hui à Auckland, où elle est avocate pour les réfugiés depuis deux ans, mais elle continue de suivre de près la situation au Sri Lanka.

« Il faut continuer à parler du Sri Lanka. Dès l'instant où l'on arrêtera, la question sera enterrée. »

Un sujet de préoccupation pressant est la réunion du Commonwealth à venir. Nirupa soutient fermement qu'elle ne devrait pas avoir lieu au Sri Lanka en raison des atrocités qui y ont été et sont encore commises.

« En acceptant de se rendre à une réunion là-bas, les gouvernements montrent qu'ils sont prêts à fermer les yeux sur ces atrocités, a-t-elle souligné.

« Les gouvernements étrangers doivent se positionner. S'ils ne le font pas, ils laissent entendre que l'on peut commettre des violations

des droits humains, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité – sans avoir à rendre de comptes. »

Un avis partagé par Rahwa Adhanom, une étudiante d'Auckland qui est arrivée en Nouvelle-Zélande du Soudan avec sa famille éthiopienne en 1998. « Cela ferait un tort considérable aux droits humains qu'une réunion de cette importance ait lieu dans un pays à l'histoire glaçante, avec un gouvernement qui continue de s'en laver les mains », a-t-elle commenté.

UNE LETTRE À LA REINE

C'est la projection, en juin, du film *No Fire Zone* de Callum Macrae à Auckland, qui a convaincu Richard Green, membre d'Amnesty de longue date, de passer à l'action. Ce film, qui met en évidence les violations commises à la fin de la guerre au Sri Lanka, l'a tellement révolté qu'il a immédiatement pris la plume.

« Je savais qu'il y avait eu des atrocités au Sri Lanka, a-t-il relaté, mais les attaques évidentes sur des civils et des hôpitaux sont tout bonnement abominables. Aucun dirigeant impliqué dans de telles violations ne devrait échapper à la justice. »



Richard Green et son épouse, Jeanette Miller, recevant un prix récompensant leur travail exceptionnel en faveur des droits humains, à l'occasion de la réunion annuelle d'Amnesty Nouvelle-Zélande, en 2012.

« Je suis rentré assez secoué après la projection du film et je me suis dit qu'il fallait tout de suite que j'écrive une lettre à mon député et aux dirigeants de tous nos partis politiques – et j'ai aussi inclus la reine. » Richard Green



Rahwa Adhanom recueille des signatures pour une pétition d'Amnesty, à Auckland, en 2012. © AI

Dans ses courriers, Richard incitait tous les dirigeants – y compris la reine Elizabeth II, chef du Commonwealth – à visionner le film et à réclamer l'ouverture d'une enquête internationale exhaustive et impartiale sur les crimes commis par les deux parties au conflit.

Il encourage tous les gens à suivre son exemple et à écrire à leurs responsables politiques locaux pour leur faire savoir que ce sujet mérite leur attention.

DES ASPIRATIONS COMMUNES

Himali McInnes n'avait qu'un an quand elle a quitté le Sri Lanka. Elle vit en Nouvelle-Zélande depuis 20 ans, mais se rend régulièrement au Sri Lanka, où elle travaillait pour les Nations unies lorsque la guerre a brusquement pris fin.

Sa principale inquiétude est que la population tamoule du pays ne bénéficie pas des mêmes droits que la majorité cingalaise dont elle fait partie. « Les Tamouls vivent au Sri Lanka depuis 2 000 ans; ils sont Sri-Lankais et rien d'autre, a-t-elle déclaré. J'ai travaillé dans le nord-est du pays et j'ai vu de mes yeux le calvaire que vivaient de nombreux civils tamouls. J'ai souvent été frappée par nos aspirations communes : le fait que nous voulons tous une vie meilleure pour nous-mêmes et nos familles. »

Le souhait de Himali pour le Sri Lanka, qui est aussi celui de tant de militants à qui nous avons parlé là-bas, est clair : « Ce serait incroyable de pouvoir dire un jour que le Sri

« Si le Sri Lanka accueille la réunion du Commonwealth, cela entachera la réputation de ce sommet historique » Rahwa Adhanom

Lanka est un pays où TOUS les citoyens ont la garantie que leurs droits fondamentaux sont respectés, sont libres d'exprimer publiquement leurs inquiétudes, sont autorisés à participer à l'élection démocratique de leurs dirigeants et peuvent attendre transparence et justice de la part de leur gouvernement. »

La réunion du Commonwealth pourrait permettre de faire un pas dans cette direction si les dirigeants prennent position en exhortant le Sri Lanka à dire la vérité sur les violations qu'il s'est jusqu'à présent soigneusement appliqué à dissimuler.



Nirupa George (deuxième en partant de la gauche) en compagnie de quelques enseignants de l'association Poonga, qui vient en aide aux migrants tamouls, à Auckland, en Nouvelle-Zélande. © DR

« La communauté internationale doit se positionner. Si elle ne le fait pas, elle laisse entendre que l'on peut violer les droits humains sans avoir à rendre de comptes. » Nirupa George

SURVIVRE AU COULOIR DE LA MORT

« IMAGINEZ : VOUS ÊTES DANS UNE CELLULE ET VOUS ATTENDEZ D'ÊTRE PENDU »

SELWYN STRACHAN A PASSÉ 1 715 JOURS DANS LE COULOIR DE LA MORT À LA GRENADE, AVANT D'ÊTRE FINALEMENT RELÂCHÉ EN 2009, AU TERME DE 26 ANS DE PRISON. IL A RACONTÉ AU FIL D'AMNESTY POURQUOI CETTE EXPÉRIENCE A FAIT DE LUI UN FERVENT PARTISAN DE L'ABOLITION DE LA PEINE CAPITALE DANS SON PAYS ET À TRAVERS LES CARAÏBES.

Pourquoi êtes-vous opposé à la peine de mort ?

Des innocents peuvent être – et ont été – condamnés à mort et exécutés.

J'ai été détenu dans le couloir de la mort à la prison de Richmond Hill, à la Grenade, de 1986 à 1991.

En décembre 1986, j'ai été déclaré coupable de 11 chefs d'accusation pour homicide et condamné à mort par pendaison avec 13 autres personnes, qui étaient comme moi d'anciens responsables du gouvernement ou de l'armée. Amnesty a qualifié notre procès de « manifestement et fondamentalement inique ». La peine capitale était obligatoire à l'époque et nos condamnations ont été confirmées le 12 juillet 1991.

J'ai passé 1 715 jours dans le couloir de la mort et les 31 derniers jours ont été les plus durs. Les autorités pénitentiaires ont monté la potence dans les 72 heures qui ont suivi la décision du 12 juillet. La potence n'était pas loin de nos cellules. Imaginez : vous êtes dans votre cellule, vous attendez d'être pendu, et vous entendez les coups de marteau incessants

des ouvriers qui travaillent fébrilement à l'installation de la potence.

Les derniers jours, nous avons appris que les cinq premiers d'entre nous allaient être préparés pour la potence. Un des cinq est venu dans ma cellule pour me dire quelques mots d'adieux. Je me souviens très bien lui avoir dit : « Tiens bon, même si c'est la fin. » J'étais encore persuadé que quelqu'un interviendrait pour empêcher notre exécution.

À l'issue d'une campagne internationale énergique, à laquelle ont participé Amnesty et d'autres organisations de la Grenade et d'ailleurs, nous avons été graciés et condamnés à la prison à perpétuité, alors que la perpétuité n'était pas prévue par la législation grenadienne.

Qu'est-ce que le nouveau réseau Greater Caribbean for Life, qui milite contre la peine de mort, représente à vos yeux ?

Il a fait du bon travail dans des conditions difficiles. N'oubliez pas qu'il intervient dans une région où aucun des pays anglophones n'a

encore aboli la peine de mort. Par ailleurs, 27 % des homicides commis dans le monde se produisent ici, alors que nous ne représentons que 8,5 % de la population mondiale.

Le réseau ([facebook.com/GCFLife](https://www.facebook.com/GCFLife)) est une excellente tribune pour échanger des informations et des idées afin de faire avancer la cause abolitionniste. Certains abolitionnistes très impliqués et déterminés y participent, et j'ai énormément de respect pour eux, comme Camelo Campus Cruz, de la Coalition portoricaine contre la peine de mort, ou Leela Ramdeen, de la Commission catholique pour la justice sociale, à Trinité-et-Tobago.

Quels sont vos motifs d'inquiétude au sujet de la peine de mort à la Grenade ?

Nous avons l'impression que rien ne bouge. Même si nous sommes abolitionnistes dans la pratique depuis 35 ans, nous n'avons pas voté les résolutions des Nations unies appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort. C'est assez paradoxal.

La peine capitale n'est plus obligatoire [la loi disposait que les personnes qui avaient commis certains crimes, comme un homicide,

Selwyn Strachan lors d'une visite à Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni, en 2010.

LA PEINE DE MORT DANS LES CARAÏBES ANGLOPHONES

La peine capitale est maintenue dans la législation de tous les pays anglophones des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Guyane, la Grenade, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Trinité-et-Tobago.

La peine capitale est dans la plupart des cas prononcée pour **meurtre** et appliquée par **pendaison**. **La trahison et le terrorisme** sont des infractions passibles de la peine capitale dans certains pays.

La Grenade n'a procédé à aucune exécution depuis 1978 et est considérée comme un **pays abolitionniste dans la pratique**.

Pour les personnes déclarées coupables d'homicide à **la Barbade** et à **Trinité-et-Tobago** ou de trahison à la Barbade, la seule sentence possible est la mort (la peine de mort est **obligatoirement prononcée**).

La **dernière exécution** qui a eu lieu dans la région est celle de Charles Laplace, pendu à Saint-Kitts-et-Nevis en **2008**.



étaient obligatoirement condamnées à mort, même en cas de circonstances atténuantes]. Les bases nécessaires à l'abolition définitive de la peine capitale à la Grenade sont donc en place. Il ne manque que la volonté politique et une communication adéquate sur le sujet.

Que faites-vous pour faire évoluer les mentalités au sujet de la peine de mort ?

Je me donne énormément de mal pour sensibiliser les médias. C'est un travail de longue haleine.

Si l'opinion est largement favorable à la peine de mort ici, c'est parce que le volet éducatif de la campagne n'est pas encore totalement opérationnel. Or, c'est un élément essentiel. Mais les piètres conditions sociales et économiques dans lesquelles vivent encore les habitants des Caraïbes jouent également un rôle capital.

Néanmoins, je crois que le vent commence lentement à tourner. Ces 10 dernières années, les tribunaux ont pris des décisions historiques : dans l'affaire Pratt et Morgan, en Jamaïque, et dans l'affaire Hughes et Spence, à Sainte-Lucie. Ces deux affaires ont restreint les possibilités de recours à la peine capitale, même si elles ne l'ont pas abolie. C'est un pas dans la bonne direction.

Quels ont été les effets sur votre vie et sur votre action militante du soutien d'Amnesty par le passé et de la campagne en cours pour l'abolition de la peine capitale ?

Le soutien d'Amnesty a joué un rôle considérable pour moi, compte tenu du fait que j'ai été

emprisonné pendant 26 ans, dont presque cinq dans le couloir de la mort.

Dans mon cas, Amnesty n'a jamais vacillé dans sa campagne inlassable contre la peine de mort. L'organisation a réclamé ma libération et celle de mes codétenus du couloir de la mort car nous étions incarcérés depuis des années à la suite d'un procès n'ayant pas respecté les normes reconnues internationalement en matière de droits humains. Le rôle d'Amnesty dans mon sauvetage a grandement contribué à mon engagement actuel contre la peine de mort.

Avez-vous un message à faire passer aux détenus condamnés à mort et aux militants qui œuvrent pour qu'il n'y ait plus d'exécutions nulle part dans le monde ?

Oui, mon message tient en peu de mots. À ceux d'entre vous qui sont dans le couloir de la mort : gardez la foi, ne perdez pas espoir, la Coalition mondiale contre la peine de mort (www.worldcoalition.org/fr/index) est à l'œuvre pour vous sauver la vie.

Et aux militants qui œuvrent pour qu'il n'y ait plus d'exécutions nulle part dans le monde : poursuivez votre action remarquable et courageuse. Continuez à vous sacrifier pour les autres. Ce faisant, vous appliquez de manière concrète et constructive ce slogan : **ARRÊTEZ LE CRIME, PAS LA VIE !**

APPELS MONDIAUX

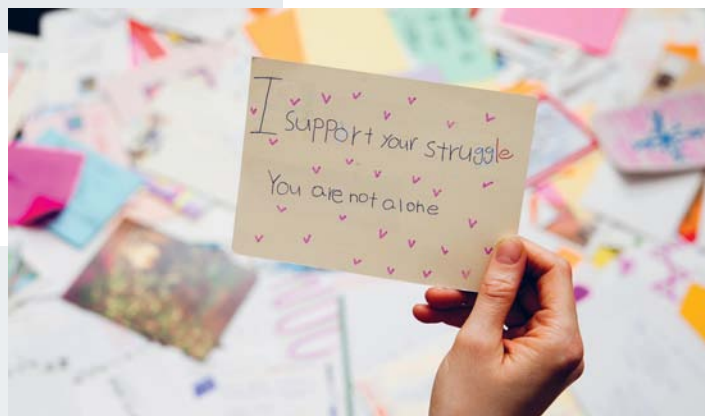
AGISSEZ POUR LES PERSONNES EN DANGER

Amnesty lance des appels mondiaux en faveur de personnes qui sont en danger ou ont subi des atteintes aux droits humains. Vous trouvez dans le texte de chaque appel tous les éléments nécessaires pour

exiger un changement ou exprimer votre soutien.

ÉCRIRE POUR LES DROITS DÉCEMBRE 2013

Miriam López, une mère de quatre enfants qui a été torturée par des soldats mexicains, est en droit d'obtenir justice. Sultani Acibuca, une grand-mère, risque d'être jetée en prison parce qu'elle a publiquement appelé à la paix en Turquie. Abubakar Umarr Bunu, âgé de 15 ans, est maintenu en détention au Nigeria alors même qu'un tribunal a ordonné sa remise en liberté en janvier. Ce ne sont là que quelques-unes des personnes qui ont besoin de votre aide.



BÉLARUS PAVEL SELIOUN

CONDAMNÉ À MORT

Pavel Selioun, âgé de 23 ans, a été condamné à mort le 12 juin par le tribunal régional de Hrodna, au Bélarus, pour le meurtre de sa femme et de son amant, en août 2012. Son avocat a déposé auprès de la Cour suprême un recours examiné le 17 septembre 2013. Il est actuellement incarcéré à Minsk, la capitale du pays, dans un centre de détention pour condamnés à mort.

Étudiant à l'université d'État du Bélarus, Pavel Selioun n'avait jamais été condamné. Il a déclaré avoir commis ces crimes sous l'emprise de ses émotions, par jalousie.

Le Bélarus est le seul pays d'Europe qui procède encore à des exécutions. En 2012, au moins trois hommes y ont été exécutés. À la connaissance d'Amnesty International, trois condamnations à mort y ont été prononcées depuis le début de 2013. Les condamnés à mort ne sont informés de leur exécution que quelques instants avant l'application de la sentence. Ils sont abattus d'une balle dans la nuque; parfois, une seule balle ne suffit pas. Le corps n'est pas rendu à la famille, qui n'est souvent informée de l'exécution qu'après celle-ci, et le lieu d'inhumation est tenu secret, ce qui ne fait qu'accroître la douleur des proches.

Veillez écrire au président Alexandre Loukachenko en bélarussien, en russe, en anglais ou dans votre propre langue pour lui demander de commuer la peine de Pavel Selioun ainsi que celles de tous les autres condamnés à mort au Bélarus. Demandez-lui d'instaurer immédiatement un moratoire sur



le recours à la peine capitale. Adressez vos appels à :

President Alyaksandr Lukashenka
Administratsia Prezidenta Respubliki Belarus
ul. Karla Marksa 38
Minsk 220016
Bélarus

Fax : +375 17 226 06 10/ +375 17 222 38 72
Courriel : contact@president.gov.by
Formule d'appel : Dear Mr President, / Monsieur le Président,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0021>

SRI LANKA RAGIHAR MANOHARAN

JUSTICE POUR LES ÉTUDIANTS ASSASSINÉS

Ragihar Manoharan, 20 ans, fait partie des cinq étudiants tamouls tués par les forces de sécurité sri-lankaises à Trincomalee le 2 janvier 2006.

Les étudiants bavardaient sur le front de mer quand les passagers d'un rickshaw motorisé ont lancé sur eux une grenade, blessant au moins trois d'entre eux. Entre 10 et 15 policiers en uniforme, appartenant semble-t-il à la Force d'intervention spéciale, une unité antiterroriste de la police, ont alors surgi. Ils ont fait monter les étudiants blessés dans leur jeep et les ont frappés à coups de crosse avant de les jeter sur la route où, selon un témoin, ils ont été abattus.

Les forces de sécurité ont d'abord soutenu que les cinq étudiants avaient été tués par la grenade. Or une autopsie a permis d'établir qu'ils avaient été abattus à bout portant, d'une balle dans la tête pour trois d'entre eux.

L'arrestation, selon des informations récentes, de 12 membres de la Force d'intervention spéciale dans le cadre de cette affaire ne présume en rien du sérieux de l'enquête. Les 12 mêmes hommes avaient été arrêtés en 2006 puis relâchés peu après, faute de preuves semble-t-il. Aucun haut gradé ne figure parmi les policiers arrêtés. Afin que soient établies les responsabilités réelles dans cette affaire, Amnesty International espère que, en cas de preuves suffisantes, toute personne soupçonnée d'avoir ordonné ces meurtres sera traduite en justice, quel que soit son rang.

Veillez écrire au président du Sri Lanka pour lui demander de veiller à ce qu'une enquête



indépendante et efficace soit ouverte sur l'assassinat de Ragihar Manoharan et des quatre autres étudiants, et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice. Rappelez-lui que la famille de Ragihar Manoharan mérite de connaître la vérité sur son sort. Adressez vos appels à :

President Mahinda Rajapaksa
Presidential Secretariat
Colombo 1
Sri Lanka

Fax : 0094 11 244 6657
Courriel : prsec@presidentoffice.lk / lalith@icta.lk
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0019>

ÉTHIOPIE CONSEIL ÉTHIOPIEN DES DROITS HUMAINS (EHRCO)

ENTRAVES À LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Doyen des ONG de défense des droits humains en Éthiopie, le Conseil éthiopien des droits humains (EHRCO) voit son action fortement entravée par des dispositions législatives répressives depuis 2009.

Créé en 1991, l'EHRCO surveille les violations des droits humains, rassemble des informations et mène des actions de plaidoyer et d'éducation à ces droits.

En janvier 2009 le gouvernement a adopté la Loi sur les sociétés et associations caritatives. Cette loi, qui vise officiellement à régler les activités de la société civile, entrave gravement l'action, l'administration et le financement des organisations de défense des droits humains, notamment en interdisant que plus de 10 % de leur financement provienne de l'étranger. Ces mesures ont eu de très graves conséquences sur ces organisations.

Du fait de cette loi, les comptes bancaires de l'EHRCO ont été gelés en décembre 2009. L'EHRCO a ainsi subi une perte de près de 566000 dollars des États-Unis et été contraint de fermer neuf de ses 12 bureaux et de supprimer plus de 50 postes.

Cette loi interdit aussi aux ONG d'allouer plus de 30 % de leur budget aux « activités administratives », qui pourraient inclure la réunion d'informations sur les violations des droits humains, l'offre d'une assistance juridique gratuite, les actions de plaidoyer et d'autres activités essentielles.

Elle a également créé une Agence des sociétés et associations caritatives dotée de pouvoirs discrétionnaires étendus sur les ONG. L'Agence peut notamment obliger les ONG à divulguer des informations telles que des témoignages de victimes et de témoins de violations, qui se retrouvent ainsi en danger.

Depuis de nombreuses années, les autorités éthiopiennes se montrent hostiles aux activités de l'EHRCO. Des membres de son personnel ont été harcelés, menacés, agressés et arrêtés.

Veillez écrire aux autorités pour leur demander de débloquent immédiatement les comptes bancaires de l'EHRCO et de modifier la Loi sur les sociétés et associations caritatives afin de supprimer les restrictions qui pèsent sur les organisations de défense des droits humains.

Adressez vos appels à :

Prime Minister Hailemariam Desalegn
P.O. Box 1031
Addis Ababa
Éthiopie

Fax : +251 11 155 20 20 / +251 11 551 4300 / +251 11 551 1244

Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier Ministre,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0022>

IRAK AHMAD AMR ABD AL QADIR MUHAMMAD

TORTURÉ ET CONDAMNÉ À MORT



Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad, un Palestinien né en Irak, a été arrêté à Bagdad le 21 juillet 2006 et détenu au secret pendant plus d'un an. Selon les informations reçues par Amnesty International, il a

été contraint sous la torture à « avouer » appartenir à un groupe armé et avoir projeté de poser des bombes. Il a été condamné à mort le 17 mai 2011, au titre de la Loi antiterroriste de 2005.

Les avocats d'Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad ont indiqué que les témoins, parmi lesquels des policiers, ont donné des informations contradictoires. Le jugement précise qu'il est revenu sur ses « aveux » devant le tribunal et qu'un examen médico-légal mené en août 2008 avait conclu qu'il présentait des cicatrices sur le corps.

Toutefois, la cour s'est explicitement appuyée, entre autres éléments, sur ses « aveux » pour le condamner à mort, indiquant qu'ils étaient dignes de foi car faits à une date beaucoup plus proche du crime que ses déclarations ultérieures devant les juges. Aucune enquête exhaustive et indépendante ne semble avoir été menée sur les allégations de torture d'Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad.

Sa condamnation à mort a été confirmée par la Cour de cassation. Il est détenu dans le quartier des condamnés à mort de Camp Justice, à Bagdad.

Veillez écrire au président Jalal Talabani pour l'exhorter à commuer sans délai la peine capitale prononcée contre Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad. Demandez qu'une enquête approfondie soit rapidement menée par un organe indépendant sur ces allégations de torture et que les responsables présumés soient déférés à la justice. Exhortez également les autorités à accorder à Ahmad Amr Abd al Qadir Muhammad un nouveau procès conforme aux normes d'équité des procès et excluant le recours à la peine de mort. Adressez vos appels à :

President of the Republic of Iraq
Jalal Talabani
Convention Centre (Qasr al-Ma'aridh)
Baghdad
Irak
Courriel : info@pmo.iq
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0023>

IRAN SAYED ZIAODDIN NABAVI

PRISONNIER D'OPINION CONDAMNÉ À 10 ANS DE RÉCLUSION

Sayed Ziauddin Nabavi, un étudiant, purge actuellement une peine de 10 ans de réclusion à la prison de Karoun, dans des conditions déplorables, pour diverses « atteintes » à la sécurité nationale. Or, il s'agit d'un prisonnier d'opinion dont le seul crime est d'avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association. Il purge sa peine en « exil intérieur », c'est-à-dire loin de sa famille, qui peut difficilement lui rendre visite. Il aurait été frappé pendant ses interrogatoires et à son arrivée à la prison.

Membre du Conseil consultatif sur le droit à l'éducation, fondé en 2009 par des étudiants qui s'étaient vu interdire de poursuivre leurs études en raison de leurs activités politiques ou de leurs croyances, Sayed Ziauddin Nabavi a été arrêté en juin 2009 après avoir pris part à des manifestations à la suite de l'élection présidentielle.

Sa condamnation est pour partie liée à ses relations présumées avec une organisation interdite, l'Organisation des moudjahidin du peuple d'Iran (OMPI), peut-être parce que certains de ses proches ont des liens avec des membres de l'OMPI. Il nie toutes les charges retenues contre lui.

Sayed Ziauddin Nabavi risque aujourd'hui une prolongation de sa peine, car il a été inculpé pour avoir rédigé une lettre ouverte au sujet d'un détenu condamné à mort.

Veillez écrire aux autorités iraniennes pour leur demander de libérer Sayed Ziauddin Nabavi immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion. Exhortez-les à le transférer dans une prison moins éloignée de chez lui en attendant sa libération et à faire en sorte qu'il soit à l'abri de la torture et d'autres mauvais traitements. Demandez également qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur ses allégations de mauvais traitements en détention et que les responsables résumés rendent des comptes.

Adressez vos appels à :

Head of the Judiciary
Ayatollah Sadegh Larijani
Edareh koll Ravabet Omoumi va Tashrifat
Ghoveh Gazaayeh
Pelak 4, Bon Bast Azizi 1
Balatar az tagato Pastoor
Khyaban ValiAsr
Tehran,
Iran
Courriel : info@dadiran.ir
(objet : « FAO Ayatollah Larijani »)
Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0020>

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE JUAN ALMONTE HERRERA

PORTÉ DISPARU



Le 28 septembre 2009, Juan Almonte Herrera – membre du Comité dominicain des droits humains – a été enlevé par quatre hommes armés à Saint-Domingue, en République dominicaine.

Des témoins auraient reconnu des agents de l'unité de la police nationale chargée de lutter contre les enlèvements. Lorsqu'une décision de justice a ordonné sa libération début octobre, la police a nié le placement en détention de Juan Almonte et l'a déclaré fugitif et recherché dans le cadre d'une affaire d'enlèvement à Nagua.

En octobre 2009, deux corps carbonisés non identifiés ont été retrouvés dans une voiture à Saint-Domingue. L'un a été identifié comme étant Juan Almonte par sa sœur Or, les autorités ont dit à la famille que les résultats des tests ADN étaient négatifs.

Quatre ans plus tard, la famille et les avocats de Juan Almonte n'en savent toujours pas plus. Ils ont décidé de porter l'affaire devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Ils sont déterminés à obtenir justice, mais n'ont à ce jour reçu aucune réponse officielle au sujet de sa disparition, en dépit de trois plaintes déposées auprès des autorités judiciaires. Deux autres suspects dans l'affaire de l'enlèvement de Nagua pour lequel Juan Almonte était recherché sont morts le 10 octobre 2009, alors qu'ils se trouvaient aux mains de la police.

Veillez écrire aux autorités pour les exhorter à révéler ce qu'il est advenu de Juan Almonte Herrera. S'il est en détention, demandez qu'il soit remis en liberté immédiatement ou inculpé d'une infraction prévue par la loi. Si ce n'est pas le cas, exhortez-les à ouvrir une enquête exhaustive, impartiale et indépendante sur sa disparition forcée, à en rendre les résultats publics et à déférer les responsables présumés à la justice.

Adressez vos appels à :

Francisco Domínguez Brito
Procurador General
Procuraduría General de la República
Ave. Av. Jiménez Moya esq. Juan Ventura
Simón
Palacio de Justicia
Centro de los Heroes Constanza, Maimón
y Estero Hondo
Santo Domingo
République dominicaine

Fax : +1 809-532-2584
Courriel : info@pgr.gob.do
Formule d'appel : Señor Procurador General, / Monsieur le Procureur général,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0024>

LES UNIVERSITÉS IRANIENNES BÂILLONNÉES

« Les universités sont la voix du peuple, et c'est pourquoi ils essaient de les réduire au silence », a déclaré récemment un étudiant iranien à des chercheurs d'Amnesty en Turquie. Comme tant d'autres étudiants, il a été contraint à l'exil pour échapper aux persécutions et pour ne pas se trouver exclu de l'enseignement supérieur. Leurs histoires témoignent de la purge des universités par l'État iranien, qui veut y éliminer toute pensée indépendante et toute dissidence.

Étudiant en ingénierie, Sayed Ziaoddin Nabavi, surnommé Zia, purge une peine de 10 ans de prison en Iran. Dans la plupart des pays, ses « crimes » ne seraient pas qualifiés d'infractions. Mais son histoire est emblématique de celle des nombreux étudiants militants pris dans l'étau de l'appareil répressif iranien.

Zia a été arrêté en juin 2009 après avoir participé à une grande manifestation organisée à la suite des résultats contestés de l'élection présidentielle. Il a été frappé pendant son interrogatoire, puis condamné au terme d'un procès fondamentalement inique.

Depuis sa prison, il a composé un poème adressé au juge. En voici un extrait : « L'étrange sentence, que vous m'infligez... la justice et l'équité piétinées. »

« PLUS DE PLACE POUR LA RÉSISTANCE »

Les tentatives d'étouffement de la dissidence dans l'enseignement supérieur se sont multipliées après l'élection de Mahmoud Ahmadinejad à la présidence du pays en 2005. Son gouvernement a fait un usage croissant de mesures radicales permettant aux universités de suspendre et renvoyer des étudiants pour leurs activités militantes ou leurs croyances.

Sa réélection controversée en 2009 a déclenché des manifestations de grande ampleur. Les forces de sécurité ont fait des descentes dans les universités et les foyers d'étudiants à travers le pays, tuant au moins sept étudiants et procédant à des arrestations massives. Des dizaines de publications et d'associations étudiantes ont également été interdites.

Ancien étudiant à l'université de Téhéran, Sahar Reza-zadeh a résumé la situation en ces termes : « Il n'y a plus de place pour la résistance dans les universités. »

LIBERTÉS DES UNIVERSITAIRES MUSELÉES

Les autorités s'en prennent également aux universitaires dont les opinions sont jugées « suspectes ». Les universités ont renvoyé, mis à la retraite forcée et intimidé des dizaines d'enseignants. Beaucoup ont été arrêtés et poursuivis en justice.

Cette tendance s'est intensifiée au cours des 30 dernières années, avec l'exclusion ou le renvoi de milliers d'étudiants. Ils appartenaient à des minorités, étaient devenus militants ou avaient exprimé des « opinions inacceptables ».

Beaucoup sont victimes de la détermination des autorités à « islamiser » l'enseignement supérieur. Cette politique s'est traduite par des suppressions de cours, la séparation des étudiants et des étudiantes, l'exclusion des femmes de certaines matières, et par des sanctions visant notamment les femmes qui dérogent aux stricts codes vestimentaires et de conduite.



DES « AVEUX » ARRACHÉS SOUS LA TORTURE

Beaucoup d'étudiants ont été torturés et condamnés pour des « infractions » floues lourdement sanctionnées.

Étudiant à l'université Amir Kabir de Téhéran, Ehsan Mansouri a été condamné à 22 mois de prison à la suite de son arrestation en 2007. Il a raconté avoir été torturé pendant 13 jours jusqu'à ce qu'il « avoue ». Devant la cour, il a voulu se plaindre auprès du juge : « Je lui ai dit que je voulais poursuivre les services de renseignement parce que j'avais été torturé. Il m'a rétorqué qu'il m'enverrait à l'isolement si je troublais l'ordre dans la salle d'audience. »

Militante des droits des femmes et membre de la plus grande association étudiante d'Iran, Behareh Hedayat purge actuellement une peine de 10 ans de prison, notamment pour « outrage au président » et « collusion en vue de porter atteinte à la sécurité nationale ».

En avril 2012, elle disait sa tristesse d'être incarcérée dans une lettre ouverte : « Vous voyez votre vie qui vous passe à côté. »

Lauréat du Prix des étudiants norvégiens pour la paix en 2013, Majid Tavakkoli a été arrêté en décembre 2009 après avoir pris la parole lors d'un rassemblement étudiant pacifique. Le lendemain, une agence de presse officielle publiait une photo de lui portant des vêtements de femme, manifestement pour l'humilier.

Près de 450 hommes ont répliqué en postant sur Internet des photos d'eux arborant des voiles de femme, certains brandissant des pancartes sur lesquelles était inscrit « Nous sommes Majid » (regardez-les à l'adresse bit.ly/We-Are-Majid). Majid a été condamné à neuf ans de prison et s'est vu interdire de quitter l'Iran ou de poursuivre ses études.

À l'approche de la rentrée universitaire, nous appelons les autorités nouvellement élues d'Iran à protéger les droits des étudiants et des professeurs d'université et à obliger les membres des forces de sécurité qui commettent des violations des droits humains à rendre des comptes.



De bas en haut : Zia Nabavi © Campaign for Equality Majid Tavakkoli © DR Behareh Hedayat, membre de la Campagne pour l'égalité organisée en Iran. © DR

AGISSEZ

Aidez-nous à obtenir la libération de Zia Nabavi : toutes les informations nécessaires se trouvent dans l'Appel mondial en sa faveur en page 29.

BONNES NOUVELLES

UNE INDEMNISATION POUR BHUPENDRA

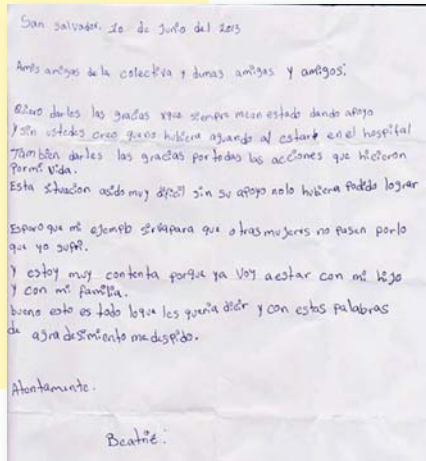
Bhupendra Malla Thakuri, un travailleur migrant népalais devenu infirme à la suite d'un accident du travail survenu au Qatar, est rentré chez lui après avoir obtenu une indemnisation.



© DR

En juin 2011, Bhupendra a failli mourir d'une hémorragie après avoir été renversé par un camion de vidange. À sa sortie de l'hôpital, son employeur a essayé de le renvoyer chez lui pour éviter d'avoir à payer son traitement médical. Face au refus de Bhupendra, l'entreprise a suspendu le versement de son salaire et déclaré qu'il ne serait indemnisé que s'il signait une déclaration mensongère affirmant qu'il avait perçu son salaire.

Bhupendra a déposé une plainte, mais n'a touché aucun salaire pendant toute la durée de la procédure, si bien qu'il a été contraint d'emprunter pour payer ses médicaments, sa rééducation et sa nourriture. Il n'avait pas d'avocat. Au terme de deux années de combat, le tribunal a obligé son employeur à lui verser une indemnisation. Malgré cela, l'entreprise a refusé de lui rendre son passeport, et il lui a fallu attendre un mois de plus avant de pouvoir rentrer chez lui.



BEATRIZ REMERCIE CEUX QUI L'ONT SOUTENUE, ELLE A REÇU LE TRAITEMENT MÉDICAL QUI LUI A SAUVÉ LA VIE

Après plusieurs mois de campagne, Beatriz, une jeune mère salvadorienne de 22 ans, enceinte, a enfin reçu, en juin, le traitement médical d'urgence dont elle avait besoin. Souffrant d'un certain nombre de problèmes de santé, elle serait sans doute morte si elle avait mené sa grossesse à son terme. En outre, il est apparu que son fœtus souffrait d'une malformation grave du cerveau et n'aurait pas survécu plus de quelques heures après la naissance.

Son histoire a suscité un émoi considérable à travers le monde et incité au moins 23 sections à faire campagne en sa faveur, notamment avec une pétition qui a totalisé 80 000 signatures, des actions sur Twitter, une action en ligne qui a réuni plus de 3 500 signatures en moins de 24 heures, et des manifestations devant un certain nombre d'ambassades du Salvador. Toutes ces actions ont mis les autorités sous pression et donné au cas de Beatriz un retentissement international.

Voici la lettre qu'a adressée Beatriz à tous ceux qui l'ont soutenue :

*Son Salvador, le 10 juin 2013
Mes amis du Colectivo Feminista et du reste du monde, je souhaiterais vous remercier de m'avoir soutenue durant tout ce temps. Sans vous, je crois que je n'aurais pas supporté mon séjour à l'hôpital.*

Je voudrais également vous remercier pour toutes les actions que vous avez entreprises pour ma vie. Cette situation a été très difficile et, sans votre soutien, je n'aurais pas été capable de tenir jusqu'au bout. J'espère que mon exemple servira, afin que d'autres femmes n'aient pas à endurer ce que j'ai enduré.

Et je suis très heureuse car je vais maintenant être auprès de mon fils et de ma famille.

C'est tout ce que je voulais dire, et je vous laisse sur ces mots de remerciements.

*Bien cordialement,
Beatriz*

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

Veillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://www.amnesty.be> à la rubrique Soutenir. Cliquez et devenez membre.

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



www.amnesty.be

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@amnesty.be

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ « AUF »
AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message « AUF » au numéro "3313".
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
- Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
- Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner** : envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût** :
 - Activation et abonnement : gratuit.
 - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
 - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

